

ÉTATS FINANCIERS **2011**

États financiers 2011 BinckBank N.V.

États financiers consolidés

État de situation financière consolidé	108
Compte de résultat consolidé	109
Compte de résultat global consolidé	110
État consolidé des flux de trésorerie	111
État consolidé des variations de fonds propres	113

Notes aux états financiers consolidés

1 Informations générales	114
2 Principes comptables de consolidation	116
3 Informations relatives aux parties liées	117
4 Comptabilisation et évaluation des actifs, fonds propres et passifs	117
5 Comptabilisation et évaluation des produits et charges	125
6 Acquisition d'activités	127

Notes à l'état de situation financière consolidé

7 Espèces et soldes auprès des banques centrales	128
8 Actifs et passifs bancaires	128
9 Actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	129
10 Actifs financiers disponibles à la vente	130
11 Prêts et créances	130
12 Investissements détenus jusqu'à l'échéance	130
13 Investissements dans les filiales et coentreprises	131
14 Immobilisations incorporelles	132
15 Immobilisations corporelles	135
16 Impôt courant	136
17 Impôt différé	137
18 Autres actifs	138
19 Paiements anticipés et produits à recevoir	138
20 Produits dérivés détenus pour le compte de clients	138
21 Dépôts de clients	138
22 Provisions	138
23 Autres passifs	139
24 Charges à payer et revenu différé	139
25 Fonds propres	139

Notes au compte de résultat consolidé

26 Produits nets d'intérêts	142
27 Produits nets de commissions	142
28 Autres produits	143
29 Résultat des opérations sur instruments financiers	143
30 Dépréciation des actifs financiers	143
31 Frais de personnel	144
32 Amortissements	144
33 Autres charges d'exploitation	145
34 Bénéfice par action	145

35	Dividende distribué et proposé	146
36	Juste valeur des instruments financiers	146
37	Classification des actifs et passifs en fonction de leur échéance prévue	148
38	Parties liées	150
39	Engagements hors bilan	151
40	Informations par segment	152
41	Gestion du risque	154
42	Événements survenus après la date du bilan	172

États financiers des sociétés

Bilan des sociétés	173
Compte de résultat des sociétés	173
État des variations des fonds propres des sociétés	174

Notes aux états financiers des sociétés

a	Informations générales	175
b	Principes comptables	175

Notes au bilan des sociétés

c	Espèces et soldes auprès des banques centrales	176
d	Actifs et passifs bancaires	176
e	Prêts et créances	176
f	Obligations et autres titres à revenu fixe	177
g	Actions et autres titres à revenu variable	177
h	Investissements dans les filiales et coentreprises	178
i	Immobilisations incorporelles	179
j	Immobilisations corporelles	180
k	Impôt courant	181
l	Impôt différé	181
m	Autres actifs	181
n	Paiements anticipés et produits à recevoir	181
o	Dépôts de clients	182
p	Autres passifs	182
q	Charges à payer et revenu différé	182
r	Provisions	182
s	Fonds propres	183
t	Note sur les frais d'audit	185
u	Engagements hors bilan	185
v	Rémunération du Directoire et du Conseil de surveillance	186

Autres données

Rapport du commissaire aux comptes indépendant	187
Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (articles 15 et 21)	189
Dispositions des statuts concernant l'affectation du résultat (article 32)	189
Proposition d'affectation du résultat	189

État de situation financière consolidé

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
		x 1 000 €	x 1 000 €
Actif			
Espèces et soldes auprès des banques centrales	7	320 214	105 972
Actifs bancaires	8	278 955	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9	119	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	15 594	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	10	1 682 452	1 599 700
Prêts et créances	11	324 097	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	-	4 121
Investissements dans les filiales et coentreprises	13	3 219	3 067
Immobilisations incorporelles	14	292 398	320 757
Immobilisations corporelles	15	46 229	43 901
Impôt courant	16	3 630	4 949
Autres actifs	18	35 137	13 050
Paiements anticipés et produits à recevoir	19	38 129	49 840
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	20	311 282	383 804
Total actifs		3 351 455	3 216 768
Passif			
Passifs bancaires	8	28 161	25 610
Dépôts de clients	21	2 492 503	2 258 290
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9	155	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	1 013	1 485
Provisions	22	2 940	1 268
Impôt courant	16	75	468
Impôts différés	17	16 633	12 695
Autres passifs	23	13 591	48 023
Charges à payer et revenu différé	24	15 579	16 162
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	20	311 282	383 804
Total passifs		2 881 932	2 747 855
Fonds propres imputables aux :			
Actionnaires de la société mère	25	469 516	468 986
Participations non majoritaires	25	7	(73)
Total des fonds propres		469 523	468 913
Total des fonds propres et des passifs		3 351 455	3 216 768

Compte de résultat consolidé

	Note	2011	2010
		x 1 000 €	x 1 000 €
Produits			
<i>Produits d'intérêts</i>		54 625	60 874
<i>Charges financières</i>		(15 718)	(17 287)
Produits nets d'intérêts	26	38 907	43 587
<i>Produits de commissions</i>		176 989	177 058
<i>Charges de commissions</i>		(48 542)	(50 088)
Produits nets de commissions	27	128 447	126 970
Autres produits	28	13 322	13 599
Résultat des opérations sur instruments financiers	29	3 167	620
Dépréciation des actifs financiers	30	(268)	70
Revenu total d'exploitation		183 575	184 846
Charges			
Frais de personnel	31	50 861	45 480
Amortissements	32	35 463	34 798
Autres charges d'exploitation	33	43 800	44 223
Total des charges d'exploitation		130 124	124 501
Résultat des activités commerciales		53 451	60 345
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	13	(5 848)	(1 386)
Autres produits non liés aux activités d'exploitation		-	23
Résultat avant impôts		47 603	58 982
Impôts	16	(13 513)	(14 837)
Résultat net		34 090	44 145
Résultat imputable aux :			
Actionnaires de la société mère		34 210	44 240
Participations non majoritaires		(120)	(95)
Résultat net		34 090	44 145
Bénéfice par action (BPA) de base et dilué	34	€ 0,46	€ 0,60

Compte de résultat global consolidé

	Note	2011	2010
		x 1 000 €	x 1 000 €
Résultat net du compte de résultat		34 090	44 145
Autres éléments du résultat global			
Plus/(moins)-value sur la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	25	5 625	(21 070)
Gains et pertes par le biais du compte de résultat	25	(3 443)	(1 467)
Impôts sur les résultats inclus dans les fonds propres	25	(545)	6 138
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		1 637	(16 399)
Résultat global, net d'impôts		35 727	27 746
Résultat imputable aux :			
Actionnaires de la société mère		35 847	27 841
Participations non majoritaires		(120)	(95)
Résultat global, net d'impôts		35 727	27 746

État consolidé des flux de trésorerie

	Note	2011	2010
		x 1 000 €	x 1 000 €
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net pour l'exercice		34 090	44 145
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations incorporelles et dépréciation des immobilisations corporelles	14,15	35 463	34 798
Provisions	22	1 672	1 280
Primes et décotes d'amortissement sur les actifs financiers disponibles à la vente	10	24 699	19 808
Pertes de valeur sur prêts et créances	11	(62)	(189)
Variations d'impôts différés	17	3 393	10 331
Quote-part dans le résultat non affecté des filiales et des coentreprises	13	5 848	1 386
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie		(2)	101
Variations des :			
Avoirs bancaires	8	(6 350)	(5 780)
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	9	155	(119)
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	(2 210)	24 923
Prêts et créances	11	172 231	(85 908)
Actifs d'impôts, autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	16,18,19	(9 057)	(2 753)
Passifs bancaires	8	2 551	25 610
Dépôts de clients	21	234 213	168 476
Passifs d'impôts, autres passifs, charges à payer et revenu différé	16,23,24	(35 408)	21 553
Flux de trésorerie net des activités d'exploitation		461 226	257 662
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Actifs financiers disponibles à la vente	10	(105 269)	(130 142)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	4 121	4 208
Investissements dans les filiales et coentreprises	13	(6 000)	(2 500)
Investissements en immobilisations incorporelles	14	(1 782)	(2 081)
Investissements en immobilisations corporelles	15	(7 650)	(36 302)
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		(116 580)	(166 817)

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

	Note	2011	2010
		x 1 000 €	x 1 000 €
Flux de trésorerie des activités de financement			
Injections de capitaux des participations non majoritaires	25	200	-
Rachat d'actions propres	25	(964)	(4)
Vente d'actions propres	25	502	1 454
Participations non majoritaires lors de la comptabilisation initiale	6	-	22
Dividendes versés :			
• Dividende final de l'exercice précédent	35	(20 022)	(22 977)
• Acompte sur dividende de l'exercice en cours	35	(14 831)	(17 788)
Flux de trésorerie net des activités de financement		(35 115)	(39 293)
Flux de trésorerie net		309 531	51 552
Solde initial de trésorerie et équivalents de trésorerie		280 180	228 628
Solde final de trésorerie et équivalents de trésorerie		589 711	280 180
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		309 531	51 552
La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie figurent dans le bilan consolidé sous les postes suivants et à hauteur des montants ci-dessous :			
Trésorerie	7	320 214	105 972
Actifs et passifs bancaires	8	278 955	177 316
Banques – hors équivalents de trésorerie	8	(9 458)	(3 108)
Total des équivalents de trésorerie		589 711	280 180
Le flux de trésorerie des activités d'exploitation comprend les éléments suivants :			
• Impôts payés		(12 194)	(17 814)
• Intérêts reçus		61 271	58 591
• Intérêts payés		(15 911)	(18 359)
• Commissions reçues		180 801	173 205
• Commissions payées		(48 863)	(52 235)

État consolidé des variations de fonds propres

x 1 000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve provisionnée pour les primes d'émission	Actions d'autocontrôle	Réserve de juste valeur	Bénéfices non distribués	Autres réserves	Participations non majoritaires	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2011		7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	44 240	49 819	(73)	468 913
<i>Résultat net pour l'exercice</i>		-	-	-	-	34 210	-	(120)	34 090
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-	-	-	1 637	-	-	-	1 637
Résultat global		-	-	-	1 637	34 210	-	(120)	35 727
Paie ment du dividende final 2010	35	-	-	-	-	-	(20 022)	-	(20 022)
Paie ment de l'acompte sur dividende 2011	35	-	-	-	-	-	(14 831)	-	(14 831)
Vente d'actions aux membres du Directoire et aux employés	25	-	-	345	-	-	155	-	500
Rachat d'actions	25	-	-	(964)	-	-	-	-	(964)
Injections de capitaux des participations non majoritaires	25	-	-	-	-	-	-	200	200
Transfert des bénéfices non distribués vers d'autres réserves	25	-	-	-	-	(44 240)	44 240	-	-
31 décembre 2011		7 450	373 422	(3 954)	(973)	34 210	59 361	7	469 523
x 1 000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve provisionnée pour les primes d'émission	Actions d'autocontrôle	Réserve de juste valeur	Bénéfices non distribués	Autres réserves	Participations non majoritaires	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2010		7 607	386 978	(18 097)	13 789	47 161	42 921	-	480 359
<i>Résultat net pour l'exercice</i>		-	-	-	-	44 240	-	(95)	44 145
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-	-	-	(16 399)	-	-	-	(16 399)
Résultat global		-	-	-	(16 399)	44 240	-	(95)	27 746
Paie ment du dividende final 2009	35	-	-	-	-	-	(22 977)	-	(22 977)
Paie ment de l'acompte sur dividende 2010	35	-	-	-	-	-	(17 788)	-	(17 788)
Octroi de droits de souscription d'actions	25	-	-	-	-	-	101	-	101
Vente d'actions aux membres du Directoire et aux employés	25	-	-	1 053	-	-	401	-	1 454
Rachat d'actions	25	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)
Actions annulées	25	(157)	(13 556)	13 713	-	-	-	-	-
Participations non majoritaires lors de la comptabilisation initiale	6	-	-	-	-	-	-	22	22
Transfert des bénéfices non distribués vers d'autres réserves	25	-	-	-	-	(47 161)	47 161	-	-
31 décembre 2010		7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	44 240	49 819	(73)	468 913

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

Informations sur la société

BinckBank N.V., est une société anonyme à responsabilité limitée de droit néerlandais, fondée et enregistrée aux Pays-Bas et dont les actions sont cotées. Le domicile officiel de BinckBank N.V. se situe Barbara Strozilaan 310, 1083 HN Amsterdam. BinckBank N.V. offre des services de courtage traditionnels et en ligne sur valeurs mobilières et produits dérivés, aux investisseurs privés et professionnels. Dans le présent document, le nom « BinckBank » sera utilisé pour désigner BinckBank N.V. et ses filiales.

Les états financiers consolidés de BinckBank pour la période jusqu'au 31 décembre 2011 ont été préparés par le Directoire et approuvés pour la publication conformément à la résolution du Directoire et du Comité de surveillance datée du 8 mars 2012.

Directoire :	Conseil de surveillance :
K.N. Beentjes (président)	C.J.M. Scholtes (président)
E.J.M. Kooistra (directeur financier)	J.K. Brouwer
P. Aartsen	L. Deuzeman
N. Bortot	A.M. van Westerloo

Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'International Accounting Standards Board et validées par la Commission européenne.

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont exprimés en euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche.

Conséquences des nouvelles normes, amendements et améliorations

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et amendements entrés en vigueur en 2011

Les nouvelles normes et les normes amendées entrent en vigueur à la date précisée par les IFRS et après ratification par l'Union européenne, sachant qu'une application anticipée est autorisée dans certains cas.

- IAS 24 Informations relatives aux parties liées (révisée), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les amendements n'ont pas d'impact matériel sur les comptes consolidés de BinckBank.
- IAS 32 Instruments financiers : présentation – Classement des émissions de droits, applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} février 2010. BinckBank a conclu que ce changement n'aurait aucun impact sur sa position financière et ses résultats étant donné qu'elle n'a pas émis de droits en devises.
- IFRIC 14 Exigences relatives au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2011. BinckBank a conclu que ce changement n'aurait aucun impact sur sa position financière et ses résultats étant donné qu'elle n'a pas mis en place de régime de retraite à prestations définies.
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres, applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} juillet 2010, ne s'applique pas à BinckBank.

Améliorations des normes IFRS

L'IASB a publié une série d'amendements aux normes en mai 2010. Chaque norme s'accompagne de différentes dispositions en matière de transition.

- IAS 34 Information financière intermédiaire : cet amendement concerne les exigences d'informations supplémentaires à fournir au titre des instruments financiers dans les rapports intermédiaires. BinckBank a modifié sa politique d'information en conséquence.
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les amendements ont été appliqués aux informations qualitatives figurant dans le paragraphe sur les risques en matière de traitement des garanties reçues et d'évaluation des risques pays.

Les modifications apportées aux normes suivantes dans le cadre des améliorations n'ont eu aucun impact matériel sur les principes comptables, les résultats et la position financière de BinckBank.

- IFRS 1 Première adoption des IFRS (révisée)
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises
- IAS 1 Présentation des états financiers
- IAS 27 États financiers consolidés et individuels
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle

Les normes, interprétations et amendements suivants ne sont pas encore entrés en vigueur ou n'ont pas encore été ratifiés par l'Union européenne et ne sont pas encore appliqués par BinckBank :

- IAS 1 Présentation des états financiers – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} juillet 2012, concernant la présentation du résultat global. Il s'agit uniquement d'un changement dans la présentation du résultat global et cette modification ne sera pas appliquée par BinckBank avant le 1^{er} juillet 2012.
- IAS 12 Impôts sur le résultat (révisée) – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2012, concernant les impôts différés sur investissements immobiliers comptabilisés à leur juste valeur. BinckBank a évalué cette norme et conclu que la modification n'avait aucun impact sur sa position financière et ses résultats.
- IAS 19 Avantages du personnel (révisée) – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, visant à renforcer la transparence des informations financières en matière d'avantages du personnel, et notamment des retraites. BinckBank ne prévoit pas d'appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2013 et évalue actuellement ses effets.
- IFRS 1 Première adoption des IFRS (révisée) – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} juillet 2011, concernant l'hyperinflation et la devise fonctionnelle. Étant donné que BinckBank n'est pas un premier adoptant des normes IFRS, cette révision ne s'applique pas.
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (révisée) - applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} juillet 2011, concernant les informations supplémentaires à fournir pour certains actifs financiers. BinckBank a évalué cette norme et conclu que la modification n'avait aucun impact sur sa position financière et ses résultats.
- La phase de consultation pour IFRS 9 Instruments financiers, classification et évaluation, a commencé en 2010 et s'inscrit dans le cadre d'une révision complète de la norme IAS 39 Instruments financiers. Selon BinckBank, cette norme devrait avoir des conséquences sur la classification et l'évaluation de ses actifs et passifs financiers mais son impact ne deviendra clair qu'après la fin des trois phases de ce projet IASB. En décembre 2011, l'IASB a décidé de modifier la date d'entrée en vigueur de cette norme aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2015.
- IFRS 10 États financiers consolidés – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, concernant une nouvelle définition du contrôle à utiliser pour déterminer les entités à consolider et la description des procédures de consolidation. BinckBank ne prévoit pas d'appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2013 et évalue actuellement ses effets.
- IFRS 11 Partenariats – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, décrit la comptabilité des partenariats sous contrôle commun et interdit la consolidation proportionnelle pour les coentreprises. BinckBank ne prévoit pas d'appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2013 et évalue actuellement ses effets.
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, contient toutes les exigences d'informations pour les filiales, les coentreprises, les entreprises associées et les « entités structurées ». BinckBank ne prévoit pas d'appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2013 et évalue actuellement ses effets.
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, contient des directives pour l'évaluation de la juste valeur mais ne modifie pas les situations dans lesquelles la juste valeur est nécessaire ou autorisée conformément aux normes IFRS. BinckBank ne prévoit pas d'appliquer cette norme avant le 1^{er} janvier 2013 et évalue actuellement ses effets.

Modifications des principes comptables

Les principes comptables en matière de valorisation et de résultat sont les mêmes que ceux appliqués l'exercice précédent.

Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs, des droits et obligations conditionnels et des éléments des produits et charges. Les principales hypothèses prospectives et autres sources d'incertitude quand aux estimations à la date du bilan représentant un risque matériel d'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs sont les suivantes :

Continuité d'exploitation

La direction de BinckBank a évalué la capacité de la banque à poursuivre ses activités et estime que la banque dispose de ressources suffisantes pour rester en activité à l'avenir. Par ailleurs, la direction n'a connaissance d'aucune incertitude majeure pouvant menacer la capacité de BinckBank à poursuivre ses activités. Les états financiers continuent donc d'être préparés sur une base de continuité d'exploitation.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des actifs et passifs financiers ne peut être obtenue sur les marchés actifs, elle est calculée grâce aux méthodes de valorisation, y compris en utilisant les modèles de flux de trésorerie. Les données de marché observables sont utilisées comme intrants pour ces modèles lorsque cela est possible mais, dans le cas contraire, des jugements sont nécessaires pour déterminer les justes valeurs. Ces jugements sont basés sur la prise en compte de facteurs comme le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Toute modification des hypothèses concernant ces facteurs peut affecter la juste valeur des instruments financiers. La valorisation des instruments financiers est détaillée à la Note 36.

Dépréciation des prêts et créances

BinckBank effectue des tests périodiques pour s'assurer que la juste valeur du portefeuille de titres servant de garantie pour les prêts de titres soit suffisante pour couvrir les prêts. Si la garantie offerte par le portefeuille de titres n'est pas suffisante pour couvrir les prêts sur gages, c'est le premier signe d'une dépréciation. BinckBank formule des estimations individuelles de flux de trésorerie futurs, des produits de la réalisation des garanties nets de frais de transaction et des coûts des recouvrements de créances. BinckBank évalue régulièrement si des changements ont eu lieu nécessitant un ajustement des provisions pour pertes de valeur.

Dépréciation du goodwill

BinckBank effectue un test de dépréciation sur la valeur comptable du goodwill au moins une fois par an. Ce test comporte l'estimation de la valeur d'utilité des entités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué. À cette fin, BinckBank formule une estimation des flux de trésorerie futurs de l'entité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'actualisation approprié pour le calcul de la valeur actuelle nette de ces flux.

Juste valeur des immobilisations incorporelles identifiées provenant d'acquisitions

BinckBank évalue les immobilisations incorporelles identifiables provenant de l'acquisition d'une société ou d'activités. Cette évaluation s'effectue à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de redevances. BinckBank formule des hypothèses et des prévisions de revenus et de résultats afin de calculer les flux de trésorerie et de déterminer le taux d'actualisation applicable. Lorsque la méthode des redevances est utilisée, le pourcentage de redevance approprié est également calculé. Un test de dépréciation est effectué à chaque date de bilan.

Durée de vie utile prévue des immobilisations incorporelles et corporelles

BinckBank applique des périodes d'amortissement et de dépréciation standard à différents groupes d'actifs. BinckBank évalue chaque actif périodiquement afin de déterminer si la période d'amortissement ou de dépréciation standard correspond toujours à la durée de vie utile prévue de l'actif concerné. Certaines circonstances peuvent se produire pendant l'utilisation de l'actif qui pourraient entraîner une situation dans laquelle la période standard ne correspond plus à la durée de vie utile effective. Dès qu'un écart est détecté, la valeur comptable restante de l'actif est amortie sur la durée de vie utile restante révisée sur une base linéaire.

Actifs d'impôts différés

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés s'il est probable que des bénéfices imposables soient générés à l'avenir pour permettre d'utiliser les reports de pertes fiscales.

2. Principes comptables de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs et passifs ainsi que les éléments de revenus et de charges de la société et de ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par BinckBank. Il y a contrôle si BinckBank est en mesure de gérer, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société afin de tirer des bénéfices de ses activités.

Les filiales sont intégralement consolidées dès que BinckBank en obtient le contrôle. Si, à tout moment, BinckBank perd le contrôle d'une filiale, cette dernière sort immédiatement du périmètre de consolidation.

Les principes comptables et les périodes de reporting des filiales sont les mêmes que pour BinckBank.

3. Informations relatives aux parties liées

Les plus-values latentes sur les transactions réalisées avec des entreprises associées sont éliminées à hauteur des intérêts de BinckBank dans les sociétés concernées.

Des transactions ont été réalisées entre BinckBank et ses filiales au cours de l'exercice. Ces opérations interentreprises ont été éliminées des états financiers consolidés.

4. Comptabilisation et évaluation des actifs, fonds propres et passifs

Taux de change

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros, la devise fonctionnelle et de présentation de BinckBank. Les éléments comptabilisés dans les états financiers de chaque entité sont évalués sur la base de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Les opérations en devises étrangères sont converties lors de leur comptabilisation initiale au taux de change applicable pour la devise fonctionnelle à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les écarts relatifs aux fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères évalués à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les écarts de change sur les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat figurent également au compte de résultat. Les résultats des opérations financières et les coûts sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de transaction dans le compte de résultat.

À la date de reporting, les actifs et passifs des entreprises associées étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle de BinckBank au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que le compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré pour l'exercice. Les écarts de change sont comptabilisés directement comme une composante séparée des fonds propres. Si une entité en devises étrangères est vendue, le montant cumulé différé inclus dans les fonds propres pour cette entité est comptabilisé dans le compte de résultat.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers au bilan

Les actifs et passifs financiers achetés et vendus conformément aux normes de marché standard sont comptabilisés à la date de transaction correspondant à l'achat ou à la vente. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à la date d'acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers peuvent être alloués à une catégorie spécifique et leur traitement comptable est décidé à ce moment. La comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers se fait à leur juste valeur, y compris pour les frais de transaction directement attribuables, à l'exception de la catégorie comptabilisée à la juste valeur par le compte de résultat pour laquelle les frais de transaction sont passés en charge.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier (ou une composante d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) ne figure plus au bilan si :

- BinckBank n'a plus le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif ; ou
- BinckBank conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais est dans l'obligation de les reverser intégralement et sans délai à un tiers selon les modalités d'un contrat spécifique ; ou
- BinckBank a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif et (a) a transféré une grande partie des risques et des avantages liés à la détention de l'actif ou (b) n'a ni conservé ni transféré une grande partie des risques et des avantages liés à la détention de l'actif mais a transféré le contrôle de l'actif.

Si BinckBank a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie générés par un actif mais n'a pas transféré tous les risques et les avantages de la détention de l'actif ni ne les a conservé pleinement et si BinckBank n'a pas transféré le contrôle de l'actif, cet actif continue à être comptabilisé tant que BinckBank a un rapport avec l'actif. Les passifs financiers sont retirés du bilan dès que l'obligation est réalisée ou dès que l'obligation est retirée ou expire.

Les prêts et créances ainsi que les pertes de valeur associées sont amortis s'il n'y a plus aucune possibilité de recouvrer la dette après la réalisation des garanties.

Calcul de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est basée sur le prix du marché s'il existe un marché actif pour cet instrument. Les actifs financiers sont comptabilisés au prix acheteur, les passifs financiers sont comptabilisés au prix vendeur et les positions de compensation des risques sont comptabilisées au prix moyen, hors frais de transaction.

Pour certains actifs et passifs financiers, le prix de marché coté peut ne pas être disponible. Différentes méthodes de valorisation sont utilisées pour obtenir la juste valeur de ces actifs et passifs financiers, allant du calcul de la valeur actuelle nette aux modèles de valorisation basés sur des facteurs de prix pertinents comme les prix du marché pour les instruments sous-jacents, les paramètres du marché (volatilité, corrélations, risques de crédit) et le comportement des clients. BinckBank utilise exclusivement les modèles de valorisation de tiers et ne formule pas ses propres estimations pour les intrants utilisés. Toutes les méthodes de valorisation utilisées font l'objet d'une évaluation et d'une approbation en interne. La majorité des données utilisées dans le cadre de ces méthodes est validée quotidiennement. Les méthodes de valorisation sont subjectives par nature. Le calcul de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers est, de ce fait, largement tributaire d'estimations. Les méthodes de valorisation reposent sur différentes hypothèses en matière de facteurs de prix. L'utilisation d'autres méthodes et hypothèses peut produire des estimations de la juste valeur qui diffèrent grandement.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se compensent mutuellement et le montant net figure au bilan s'il existe un droit de compenser les montants saisis et l'intention d'effectuer une compensation nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Traitement comptable après la comptabilisation initiale

Le traitement comptable après la comptabilisation initiale varie en fonction des catégories décrites ci-après.

Actifs ou passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé comme comptabilisé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale pour l'une des raisons suivantes :

- Il élimine ou réduit considérablement les divergences d'évaluation et de comptabilisation qui pourraient intervenir si les actifs ou les produits et les charges étaient comptabilisés sur une base différente.
- La performance de l'actif financier concerné est évaluée sur la base de sa juste valeur conformément à une stratégie d'investissement ou de gestion du risque documentée. Le reporting à la direction s'effectue sur la base de la juste valeur.
- Le contrat hôte des instruments financiers porte sur un ou plusieurs produits dérivés et le contrat dans son ensemble est comptabilisé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat. Ceci est autorisé uniquement si :
 - le produit dérivé incorporé a un effet matériel sur les flux de trésorerie définis contractuellement ou
 - il est évident lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers que la séparation du dérivé incorporé n'est pas autorisée (ex : option de règlement anticipé au coût amorti).

Les produits dérivés qui ne sont pas détenus pour le compte de clients sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction. Les produits dérivés sont des instruments financiers qui ne nécessitent qu'un investissement net initial limité ou nul et dont le règlement futur dépend du montant notionnel sous-jacent du contrat et des fluctuations de certains taux ou prix (ex : un taux d'intérêt ou le prix d'un instrument financier). Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values latentes et réalisées sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et cotés sur un marché actif. Dans le cas de BinckBank, ces éléments concernent principalement les crédits en compte courant garantis par des titres et les prêts du marché monétaire à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces éléments sont évalués en fonction de leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au compte de résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à date d'échéance fixe sont considérés comme des investissements à détenir jusqu'à l'échéance si BinckBank prévoit spécifiquement de les détenir jusqu'à leur échéance et est en mesure de le faire. Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers considérés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas à l'une des catégories ci-dessus. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Toute plus-value ou moins-value est intégrée, nette d'impôts, sous forme de résultat non réalisé à la réserve de juste valeur jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou déprécié. À ce moment, les gains ou pertes cumulés précédemment intégrés aux fonds propres sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Sur une base régulière et à chaque date de bilan, BinckBank détermine s'il existe des signes objectifs, liés à un ou plusieurs événements, indiquant une dépréciation des actifs financiers pris individuellement ou de groupes d'actifs financiers pris collectivement. Les pertes de valeur ne sont comptabilisées que lorsqu'elles ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs. Si une dépréciation est identifiée, le montant de la perte de valeur est déterminé comme indiqué ci-après pour les actifs financiers disponibles à la vente, pour les prêts et créances et pour les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Prêts et créances

BinckBank détermine s'il existe des signes tangibles de dépréciation du portefeuille de prêts (y compris toute facilité ou garantie associée). En ce qui concerne les crédits en compte courant garantis par des titres, il existe un signe tangible lorsque la juste valeur de la garantie est inférieure à la valeur comptable du crédit en compte courant. Les signes de dépréciation des prêts ou créances sont identifiés par le biais du processus d'évaluation des prêts du groupe. Ce processus comporte l'évaluation de la solvabilité des clients ainsi qu'une évaluation de la nature des opérations d'investissement des clients et le suivi des transactions et des soldes des clients.

Le montant de toute dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle estimée des flux de trésorerie futurs actualisée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif. La perte est présentée dans le compte de résultat sous le poste Dépréciation des actifs financiers. Le calcul de la valeur actuelle estimée des flux de trésorerie futurs d'un actif financier garanti par des titres tient compte des flux de trésorerie qui seront probablement générés lors de la réalisation des titres gagés minorés des coûts associés à l'obtention et à la vente des titres gagés.

En cas de dépréciation, la provision pour pertes de valeur est augmentée du montant de la dépréciation. Les actifs concernés ne sont dépréciés que lorsque toutes les procédures nécessaires ont été effectuées et que le montant de la perte a été déterminé. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut objectivement être attribuée à un événement survenant après la dépréciation initiale, la dépréciation initialement reconnue est inversée. L'annulation de la dépréciation est comptabilisée au niveau de la provision et dans le compte de résultat. Les montants collectés après avoir été dépréciés sont crédités au compte de résultat sous le poste Dépréciation des actifs financiers.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement évaluées afin de réduire les divergences entre les pertes estimées et effectives.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont évalués individuellement et le montant de toute dépréciation est calculé en utilisant la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

BinckBank ne considère pas de potentiels événements futurs comme des signes tangibles et ces prévisions ne sont donc pas utilisées comme indicateur de dépréciation d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs financiers. Les pertes basées sur des événements futurs ne sont pas comptabilisées, quelle que soit leur probabilité.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un placement en actions est considéré comme déprécié en cas de baisse significative et prolongée de sa juste valeur en deçà du coût d'acquisition. Toute augmentation de valeur pendant la période suivant une dépréciation est comptabilisée au niveau des fonds propres comme réévaluation.

Les investissements en titres porteurs d'intérêts sont évalués pour dépréciation s'il existe des signes tangibles que l'émetteur ou l'emprunteur connaît des difficultés financières, qu'il n'y a plus de marché actif pour ces titres ou autres. Si ces signes sont identifiés, la perte nette cumulée comptabilisée précédemment dans les fonds propres est transférée des fonds propres au poste des dépréciations au sein du compte de résultat. Tout inversement de la dépréciation au cours des exercices suivants au titre des titres porteurs d'intérêts est comptabilisé par le biais du compte de résultat si la hausse de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement attribuée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation dans le compte de résultat.

Prêts et créances sous contrats renouvelés

En ce qui concerne les prêts et créances existants, il est possible de conclure des renouvellements de contrats avec les clients. Ces prêts ne sont donc plus considérés comme étant en retard de paiement. Les nouveaux contrats sont toutefois évalués régulièrement pour s'assurer de leur conformité et pour déterminer la probabilité des paiements futurs. Ces prêts et créances font individuellement l'objet d'un test de dépréciation régulier sur la base du taux d'intérêt effectif initial.

Acquisitions et goodwill

Toutes les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode d'acquisition. Les actifs, fonds propres et passifs identifiables de la société ou des activités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur.

BinckBank évalue les immobilisations incorporelles identifiables provenant de l'acquisition d'une société ou d'activités. Cette évaluation s'effectue à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de redevances. BinckBank formule des hypothèses et des prévisions de revenus et de résultats afin de calculer les flux de trésorerie et de déterminer le taux d'actualisation applicable. Lorsque la méthode des redevances est utilisée, le pourcentage de redevance approprié est également calculé.

Des accords de rémunération différée peuvent également être conclus dans le cadre d'une acquisition. BinckBank formule une estimation des paiements de rémunération différée sur la base des résultats futurs attendus pour les sociétés acquises. Ces paiements de rémunération différée font partie du prix payé pour l'acquisition de la société. Une évaluation annuelle est formulée pour déterminer si l'obligation de rémunération différée doit être ajustée en fonction de l'évolution des résultats. Les ajustements de calcul de rémunération différée après la conclusion de l'acquisition sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Lors de la comptabilisation initiale, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises correspond à la différence entre le coût du regroupement et la part de BinckBank de la juste valeur nette des actifs, passifs et obligations conditionnelles de la société acquise, si elle est positive. Par la suite, le goodwill est comptabilisé au coût minoré de toute dépréciation cumulée. Toute différence négative entre le coût et la juste valeur est passée en charge immédiatement.

La valorisation des intérêts de tiers au sein de la société acquise se fait soit à la juste valeur à la date d'acquisition soit selon la part proportionnelle au sein des actifs et passifs identifiables de la société acquise.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. Dans le cadre de ce test de dépréciation, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises est alloué aux entités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'entités génératrices de trésorerie de BinckBank qui devraient bénéficier des synergies du regroupement à partir de la date d'acquisition.

Toute dépréciation est mesurée en évaluant le montant recouvrable de l'entité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte. Le montant recouvrable correspond à la juste valeur d'un actif moins le coût de vente ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. La dépréciation du goodwill n'est pas inversée.

Les ajustements nécessaires de la juste valeur des actifs, fonds propres et passifs acquis mesurée au moment de l'acquisition qui sont identifiés avant la fin de la première période de reporting après le regroupement d'entreprises se traduisent par un ajustement du goodwill. Les ajustements nécessaires identifiés à une date ultérieure sont comptabilisés au compte de résultat. Les gains et pertes de la cession d'une société ou d'une activité correspondent à la différence entre les produits de la cession et la valeur comptable de la société ou de l'activité, y compris le goodwill et la réserve de conversion de devises.

Les frais de transaction associés à une acquisition sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les espèces, les soldes auprès de banques (centrales) et les dépôts à court terme (argent au jour le jour) dont les échéances initiales sont inférieures ou égales à trois mois, qui sont facilement convertibles en espèces et qui présentent un risque de dépréciation négligeable.

Entreprises associées et coentreprises

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles BinckBank détient généralement entre 20 % et 50 % des droits de vote ou sur lesquelles BinckBank peut exercer une influence significative sans toutefois en avoir le contrôle. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. Ce poste inclut le goodwill payé lors de l'acquisition moins toute perte de valeur cumulée. Selon la méthode de mise en équivalence, la part de BinckBank dans les résultats de l'entreprise associée figure au compte de résultat au poste Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises. La part de BinckBank dans les variations de réserves d'une entreprise associée est directement comptabilisée dans les fonds propres de BinckBank. La valeur comptable de l'investissement est ajustée en fonction des résultats comptabilisés et des variations de réserves. Si la valeur comptable de l'investissement dans une entreprise associée devient nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait accepté d'assumer les passifs de l'entreprise concernée ou qu'elle n'ait déjà effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. Si nécessaire, les principes comptables des entreprises associées sont ajustés afin de garantir leur cohérence avec ceux de BinckBank.

Coentreprises

Les coentreprises sont des entités contrôlées conjointement par BinckBank. Ce contrôle est établi par un accord et les décisions stratégiques concernant la politique financière et opérationnelle doivent être prises à l'unanimité. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à compter de la date à laquelle BinckBank commence à exercer le contrôle conjoint et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse d'être exercé. Selon la méthode de mise en équivalence, la part de BinckBank dans les résultats de la coentreprise figure au compte de résultat au poste Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises. La part de BinckBank dans les variations de réserves d'une coentreprise est directement comptabilisée dans les fonds propres de BinckBank. La valeur comptable de la coentreprise est ajustée en fonction des résultats et des variations de réserves. Si la valeur comptable de l'investissement dans une coentreprise devient nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait accepté d'assumer les passifs de la coentreprise concernée ou qu'elle n'ait déjà effectué des paiements pour le compte de la coentreprise. Si nécessaire, les principes comptables des coentreprises sont ajustés afin de garantir leur cohérence avec ceux de BinckBank.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par la suite, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré de tout amortissement et dépréciation cumulés.

Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée de vie utile définie ou indéfinie. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont amorties sur la durée de vie utile et font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des signes laissant supposer une dépréciation. La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est évaluée une fois par an et ajustée en cas de changement. L'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie est présenté au compte de résultat sous le poste Amortissement.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au niveau individuel ou de l'entité génératrice de trésorerie. Ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties. La durée de vie utile indéfinie d'une immobilisation incorporelle est réévaluée chaque année et fait l'objet d'une évaluation pour savoir si son caractère indéfini est justifié.

Les activités relatives à la recherche et au développement de logiciels sont comptabilisées et évaluées comme suit :

Les frais de recherche sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus.

Une immobilisation incorporelle résultant des coûts de développement encourus au titre d'un projet individuel est comptabilisée si BinckBank peut démontrer que :

- l'achèvement de cette immobilisation incorporelle est techniquement faisable afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- BinckBank a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- BinckBank est en mesure d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- des bénéfices économiques sont réalisables à l'avenir ;
- des ressources techniques, financières et autres adéquates sont disponibles pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et pour son utilisation ou sa vente ; et
- il est possible d'évaluer avec fiabilité les coûts encourus pendant la phase de développement.

Après la comptabilisation initiale des coûts de développement, l'immobilisation est comptabilisée au coût minoré de tout amortissement et de toute dépréciation cumulés. Les coûts ainsi capitalisés sont amortis sur la période au cours de laquelle les futurs bénéfices économiques prévus doivent être réalisés. La valeur comptable des coûts de développement fait l'objet d'un test de dépréciation annuel si l'immobilisation n'est pas encore utilisée ou s'il y existe des signes de dépréciation pendant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les biens immobiliers pour usage propre sont comptabilisés au coût historique moins les dépréciations et amortissements cumulés. Tous les autres actifs comptabilisés au bilan en tant qu'actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût historique moins les dépréciations cumulées.

Les biens immobiliers et actifs d'exploitation sont soumis à une dépréciation linéaire sur la base de la durée de vie utile en tenant compte de la valeur résiduelle. La durée de vie utile estimée pour chaque catégorie est la suivante :

Immobilier (usage propre)	50	ans
Matériel informatique	5	ans
Équipements	5-10	ans
Autres actifs non courants	5	ans

Si un actif regroupe plusieurs composantes ayant chacune des durées de vie utile différentes et/ des valeurs résiduelles différentes, l'actif est divisé selon ses différentes composantes et la dépréciation s'applique séparément. La durée de vie utile et la valeur résiduelle sont évaluées annuellement. Si les valeurs estimées diffèrent des estimations précédentes, les valeurs sont ajustées. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à l'estimation du montant recouvrable, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Les résultats issus de la vente de biens immobiliers et d'actifs d'exploitation, qui correspondent à la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable, sont comptabilisés au compte de résultat pour la période au cours de laquelle la vente a eu lieu. Les frais de réparation et de maintenance figurent au compte de résultat pour la période à laquelle ils se réfèrent. Les coûts associés à des rénovations importantes sont capitalisés s'il est probable que des bénéfices supplémentaires futurs soient réalisés à partir de l'actif existant. Les rénovations importantes sont amorties sur la base de la durée de vie utile restante de l'actif concerné. Les paiements anticipés associés à un contrat de leasing opérationnel sont comptabilisés au poste des investissements immobiliers. L'amortissement du contrat de leasing est appliqué sur une base linéaire sur la durée de vie restante jusqu'à l'échéance.

Impôts

Impôt courant

Ce poste concerne les actifs et passifs d'impôts pour les exercices en cours et précédents comptabilisés au montant qui devrait être réclamé par ou versé aux autorités fiscales. Le montant de l'impôt est calculé sur la base des taux d'imposition et de la législation fiscale en vigueur.

Impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, sur la base des différences temporaires à la date de bilan entre la base d'imposition des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposable, sauf :

- lorsque le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte pas le bénéfice d'exploitation avant impôt ou le bénéfice imposable ;
- en cas de différences temporaires imposables associées à des investissements dans des filiales et des entreprises associées, lorsque BinckBank est en mesure de contrôler le timing de l'inversion de la différence temporaire et lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne soit pas inversée dans un avenir proche.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront générés permettant d'utiliser les actifs d'impôts différés ainsi que les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est évaluée à la date du bilan et diminuée s'il est peu probable que des bénéfices imposables suffisants soient générés pour pouvoir utiliser tout ou partie des actifs d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réévalués à la date du bilan et comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront générés à l'avenir pour pouvoir utiliser les actifs d'impôts différés. Le montant des actifs et passifs d'impôts différés est calculé aux taux d'imposition qui devraient être applicables à la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et de la législation fiscale en vigueur. L'impôt sur les éléments intégrés directement aux fonds propres est comptabilisé directement dans les fonds propres et non dans le compte de résultat. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sous forme de montant net s'il existe un droit de compenser les actifs d'impôts différés par des passifs d'impôts différés et si l'impôt différé se rapporte à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Autres actifs

Ce poste regroupe les autres créances. Les créances figurant dans ce poste sont comptabilisées au coût amorti moins toute éventuelle dépréciation.

Travaux en cours

Les travaux en cours se rapportent exclusivement aux activités externes de la filiale Syntel. Les travaux en cours sont comptabilisés au coût des travaux effectués majoré d'une part des résultats finaux prévus sur la base des progrès réalisés et minoré des acomptes facturés, des paiements anticipés et des provisions. En ce qui concerne les pertes anticipées sur les travaux en cours, des provisions sont comptabilisées dès que ces pertes sont identifiées et sont déduites du coût, tout bénéfice déjà comptabilisé étant par ailleurs annulé. Le coût comprend les frais directement liés au projet, à savoir les salaires, les matériaux, le travail sous-traité et les autres frais directs pour la location et la maintenance des équipements utilisés. L'avancement du projet est mesuré sur la base du coût des travaux effectués par rapport au coût total prévu. Aucun bénéfice n'est comptabilisé pour les travaux en cours avant que le résultat final ne puisse être estimé de manière fiable. Pour chaque projet, le solde de la valeur des travaux en cours moins les acomptes facturés et les paiements anticipés est mesuré. Lorsque la valeur des acomptes facturés et des paiements anticipés dépasse celle des travaux, ce solde est inclus dans les autres passifs au lieu des autres actifs.

Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs de BinckBank est testée à chaque date de bilan pour déterminer s'il existe des signes de dépréciation. Si c'est le cas, le montant recouvrable des actifs est estimé. Le montant recouvrable correspond à la juste valeur d'un actif moins le coût de vente ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une entité génératrice de trésorerie dépasse le montant recouvrable.

Produits dérivés détenus pour le compte de clients

BinckBank exécute des opérations sur dérivés pour le compte de ses clients et détient les positions en résultant en son nom mais pour le compte du client et à ses risques. Ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur qui est calculée en fonction du prix coté à la date de bilan. Le règlement financier avec les clients concernés au titre de ces transactions et positions est appliqué immédiatement. Les clients ont déposé des garanties appropriées auprès de BinckBank sous la forme d'espèces, de garanties bancaires et de titres pour couvrir les risques liés aux positions sur dérivés.

Dépôts de clients

L'épargne regroupe les soldes des comptes d'épargne détenus par les clients. L'épargne est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale, y compris les frais de transaction encourus. Par la suite, elle est comptabilisée au coût amorti. Toute différence entre le montant net déposé et le montant remboursable calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat sous le poste Charges financières jusqu'à l'échéance des comptes concernés.

Les dépôts à vue correspondent aux engagements non subordonnés non bancaires qui ne prennent pas la forme de titres de créance. Ces engagements sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, y compris les frais de transaction encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti. Toute différence entre le montant net déposé et le montant remboursable, calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisée au compte de résultat sous le poste Charges financières jusqu'à l'échéance de ses engagements envers les clients.

Provisions

Une provision est comptabilisée si (I) BinckBank est soumise à une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; (II) il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler cette obligation ; et (III) on peut procéder à une estimation fiable de l'obligation. Si BinckBank prévoit le remboursement partiel ou intégral d'une provision, ce remboursement est comptabilisé en tant qu'actif séparé seulement lorsqu'il est considéré comme presque certain. La charge associée à toute provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques de l'engagement. En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision liée au passage du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Régimes de retraite

BinckBank propose un régime de retrait à cotisations définies aux membres du Directoire et à ses employés. Dans le cadre de ce régime, un pourcentage du salaire fixe des employés est versé comme contribution à un fonds de pension. Le pourcentage varie en fonction de l'âge. Les contributions de retraite sont comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rapportent.

Autres passifs

Lors de la comptabilisation initiale, tous les prêts sont comptabilisés à la juste valeur de la rémunération perçue minorée des frais de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, les prêts portant intérêts sont évalués en fonction de leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fonds propres

Les coûts associés à l'émission de nouvelles actions sont imputés au compte de primes d'émission.

Actions d'autocontrôle

Les instruments de capitaux propres rachetés (actions d'autocontrôle) sont déduits des fonds propres à hauteur de leur prix d'acquisition moins les frais de transaction. Les gains ou pertes découlant de l'achat, de la vente, de l'émission ou du retrait des instruments de capitaux propres de BinckBank ne sont pas comptabilisés au compte de résultat.

Engagements hors bilan

Les obligations conditionnelles sont des engagements qui ne sont pas comptabilisés au bilan car leur existence ne sera confirmée que par la survenue éventuelle d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de BinckBank.

Leasing

Les contrats de leasing conformément auxquels les risques et les avantages découlant des droits de propriété reviennent en grande partie au bailleur sont qualifiés de contrats de location simple. Les paiements de loyers effectués en qualité de preneur au titre des contrats de location simple sont intégrés au résultat pour la période du bail, après déduction de toute prime reçue du bailleur. BinckBank ne prend part à des contrats de location simple qu'en qualité de preneur.

BinckBank n'a conclu aucun contrat de location-financement matériel, que ce soit en tant que bailleur ou preneur.

Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le bénéfice dilué par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions pendant la période et en ajustant le résultat pour tenir compte de l'éventuelle dilution résultant, par exemple, des droits d'option en circulation.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été préparé en utilisant la méthode indirecte par laquelle les flux de trésorerie sont analysés pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. En ce qui concerne le flux de trésorerie des activités d'exploitation, le résultat net est ajusté pour tenir compte des produits et charges qui n'ont pas donné lieu à des recettes et à des frais au cours du même exercice et des variations de provisions et des postes en suspens. La trésorerie regroupe les espèces en caisse ainsi que les soldes librement disponibles en dépôt auprès des banques centrales et les autres instruments financiers dont l'échéance est inférieure à trois mois à leur date d'acquisition. Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date où les flux interviennent.

5. Comptabilisation et évaluation des produits et charges

Informations générales

Les éléments de produits et charges sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils se réfèrent en tenant compte des principes comptables décrits ci-dessus. Les revenus sont comptabilisés s'il est probable que les bénéfices économiques qui en découlent seront dégagés par BinckBank et si le revenu peut être estimé de façon fiable.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts représentent les intérêts sur les actifs financiers attribuables à la période. Les intérêts sur les actifs financiers sont mesurés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la base du prix d'acquisition effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif se base sur les encaissements prévus, en tenant compte du risque de rachat anticipé de l'instrument financier sous-jacent et des coûts et revenus directs, tels que les frais de transaction et toute éventuelle prime ou décote. Si le risque de rachat anticipé ne peut pas être estimé de manière fiable, BinckBank estime les flux de trésorerie pour la durée de vie totale jusqu'à l'échéance des instruments financiers. Les produits d'intérêts sur actifs financiers soumis à une dépréciation et ayant été amorti en fonction de la valeur de recouvrement estimée ou de la juste valeur sont par la suite comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur de recouvrement en actualisant les flux de trésorerie futurs.

Charges financières

Ce poste inclut les charges financières sur toutes les obligations financières et il est calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits nets de commissions

Les produits et charges de commissions comprennent les paiements, hors intérêts, reçus ou à recevoir de tiers et versés ou à verser à des tiers, respectivement, sur une base régulière ou non, au titre de services fournis.

Autres produits

Les autres produits comprennent les montants facturés à des tiers pendant l'exercice au titre de biens et de services fournis en rapport avec le matériel ou les logiciels après déduction des frais de vente, ainsi que tout autre produit ne tombant pas dans les autres catégories de produits.

Travaux en cours au titre de contrats pour des tiers

BinckBank utilise la méthode du pourcentage de réalisation pour évaluer les revenus générés par chaque contrat à la date du bilan. Le pourcentage de réalisation est déterminé en comparant les coûts totaux estimés pour un projet et les coûts effectifs à la date du bilan. BinckBank comptabilise le solde positif ou négatif des produits moins les acomptes facturés pour chaque projet sous le poste Autres actifs ou Autres passifs respectivement.

Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises

Ce poste couvre la part de BinckBank dans le résultat de ses filiales et coentreprises. Si la valeur comptable de l'investissement dans une filiale ou coentreprise devient nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait accepté d'assumer les passifs de la filiale ou de la coentreprise concernée ou qu'elle n'ait déjà effectué des paiements pour le compte de la filiale ou coentreprise.

Impôts

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat à moins qu'ils ne concernent des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres, auquel cas ils sont comptabilisés respectivement dans le résultat global et les fonds propres.

6. Acquisition d'activités

Le 9 novembre 2010, BinckBank a acquis une participation de 60 % dans le capital social et les droits de vote de ThinkCapital Holding B.V. (ci-après « ThinkCapital »). Cette acquisition permet à BinckBank de bénéficier de l'augmentation de la demande pour les fonds indiciels. ThinkCapital et BinckBank conjuguent leurs forces dans le but de faire entrer les fonds indiciels de plain-pied sur le marché néerlandais. Les fonds indiciels sont des produits d'investissement qui répliquent un indice et qui peuvent être gérés à faible coût.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables et du goodwill à la date d'acquisition est la suivante :

	Juste valeur de ThinkCapital	Valeur comptable de ThinkCapital
	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs		
Actifs et passifs bancaires	13	13
Immobilisations corporelles	-	7
Actifs d'impôts différés	-	269
Autres actifs	199	199
Paievements anticipés et produits à recevoir	12	12
Total actifs	224	500
Passifs		
Autres passifs	80	80
Charges à payer et revenu différé	88	88
Total passifs	168	168
Capital net	56	
Participation non majoritaire (40 %)	(22)	
Actifs et passifs acquis identifiables	34	
Prix d'achat	11	
Bénéfice de l'acquisition	(23)	
Sortie de trésorerie à l'acquisition :		
Trésorerie versée	(11)	
Trésorerie nette acquise	8	
Sortie de trésorerie nette	(3)	

Cette acquisition a été financée à partir des actifs financiers disponibles.

L'acquisition de ThinkCapital a été comptabilisée à l'aide de la méthode d'acquisition décrite dans la norme IFRS 3. Le gain réalisé par BinckBank lors de l'acquisition reflète la capacité de distribution que BinckBank fournira. Le gain lié à l'acquisition est comptabilisé au compte de résultat consolidé sous le poste Autres produits non liés aux activités d'exploitation. La participation non majoritaire est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Aucune autre acquisition n'a eu lieu en 2011 ou en 2010.

Notes à l'état de situation financière consolidé

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
7. Espèces et soldes auprès des banques centrales	320 214	105 972
Ce poste comprend toutes les espèces et les soldes de crédit à vue auprès des banques centrales des pays où BinckBank est implantée.		
8. Actifs et passifs bancaires		
Créances sur les banques	278 955	177 316
Ce poste comprend toute la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités et détenus sur des comptes auprès d'établissements de crédit supervisés par des autorités de réglementation bancaire.		
Ce poste comprend :		
Soldes de crédit à vue	164 059	169 175
Argent au jour le jour	105 438	5 033
Montants à recevoir de la banque centrale néerlandaise au titre du système de garantie des dépôts pour DSB Bank	9 458	3 108
	278 955	177 316
Les montants au jour le jour à recevoir présentent des échéances de moins de trois mois. Des intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux d'intérêt du marché.		
L'évolution des créances sur DNB au titre du système de garantie des dépôts pour DSB Bank est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	3 108	-
Contribution totale à DNB	7 293	5 780
Variations de la provision	(668)	(2 672)
Réévaluation	(275)	-
Solde au 31 décembre	9 458	3 108
<p>Depuis le 19 octobre 2009, De Nederlandsche Bank (DNB) applique le système de garantie des dépôts (DGS) à DSB Bank N.V. Au total, environ 3,6 milliards d'euros ont été versés aux titulaires de comptes de DSB Bank. Les administrateurs judiciaires de DSB Bank ont réparti les actifs de la banque en 2011. Ces éléments ont été attribués par DNB à l'ensemble des banques ayant participé au DGS. Pour BinckBank, cette somme s'élève à 13 072 000 euros. Toutefois, la contribution au DGS pour un exercice est plafonnée à 5 % des fonds propres. Par conséquent, BinckBank versera le reste de son obligation de 667 000 euros début 2012. La perte associée à la faillite de DSB fin 2011 est estimée par l'association néerlandaise des banques (NVB) à 750 millions d'euros (2010 : 600 millions d'euros). La part de BinckBank s'élève à 3,4 millions d'euros et elle est déduite des créances qui sont évaluées selon la valeur au comptant des estimations de flux de trésorerie futurs. Les réévaluations sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers.</p>		

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
Dettes envers les banques	28 161	25 610
BinckBank a conclu des accords avec plusieurs banques prévoyant que les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires soient réglés à l'aide d'un compte de contrepartie à trésorerie fixe. Ceci n'apparaît sur le relevé que le jour ouvré suivant. Par conséquent, en fin d'année, BinckBank affiche un engagement envers un seul compte bancaire pour une très courte période.		
9. Actifs et passifs financiers à leur juste valeur et variations de juste valeur par le biais du compte de résultat		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119	169
Ce poste comprend : Créances sur dérivés SRD		
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15 594	13 856
Ce poste comprend : Positions en actions associées aux créances SRD		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	155	50
Ce poste comprend : Dettes sur dérivés SRD		
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 013	1 485
Positions en actions associées aux dettes SRD		
<p>Depuis 2010, BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Un contrat SRD est une transaction sur un nombre précis d'actions cotées à la bourse d'Euronext Paris où le paiement au titre des actions achetées ou la livraison des actions vendues peut être retardé jusqu'au dernier jour de négociation du mois. La transaction sur actions correspondante est exécutée par BinckBank sur le marché au comptant afin de couvrir le risque lié au prix. En fait, BinckBank avance le montant de la transaction au client (dans le cas d'un SRD long) ou le client est autorisé à prendre une position courte (SRD court). Conformément aux normes IFRS, les créances et dettes SRD sont considérées comme des dérivés et sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values latentes et réalisées sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Les positions sur actions correspondantes sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat car autrement leur traitement ne serait pas le même que les dérivés associés. Les plus-values et moins-values latentes et réalisées sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Étant donné que BinckBank prend une position en actions qui compensent parfaitement la position sur les dérivés SRD détenue par le client, le risque lié au prix est couvert.</p>		

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
10. Actifs financiers disponibles à la vente	1 682 452	1 599 700
Ce poste comprend :		
Obligations d'État / garanties par un État	676 838	432 322
Autres obligations	1 005 614	1 167 378
	1 682 452	1 599 700
Variations des actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 603 180	1 492 846
Rachats	(395 785)	(577 718)
Ventes	(483 205)	(521 597)
Achats	984 259	1 229 457
Amortissement des primes et décotes	(24 699)	(19 808)
Solde au 31 décembre	1 683 750	1 603 180
Réévaluation au 31 décembre	(1 298)	(3 480)
Solde au 31 décembre	1 682 452	1 599 700
11. Prêts et créances	324 097	496 266
Ce poste comprend les créances des clients du secteur privé, y compris les prêts à un jour et les découverts garantis par des titres et garanties bancaires (prêts garantis).		
L'analyse est la suivante :		
Créances sur les institutions gouvernementales	34 000	20 000
Créances garanties par des titres	287 115	470 741
Créances garanties par des garanties bancaires	2 944	5 453
Autres créances	462	558
Prêts et créances, bruts	324 521	496 752
Moins : provision pour dépréciation	(424)	(486)
	324 097	496 266
Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou l'EONIA. Les autres créances se réfèrent aux montants restant à recevoir après la réalisation des garanties (titres et garanties bancaires).		
Les variations de provisions pour dépréciation étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	486	675
Ajouts	271	32
Recouvrements	(3)	(102)
Amortissements	(330)	(119)
Solde au 31 décembre	424	486
La provision pour dépréciation est calculée sur une base spécifique.		
12. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4 121
Les titres porteurs d'intérêt du portefeuille comptabilisés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance concernent une obligation du gouvernement néerlandais qui a été remboursée en 2011.		

	31 décembre 2011		31 décembre 2010							
	x 1 000 €		x 1 000 €							
13. Investissements dans les filiales et coentreprises	3 219		3 067							
Ce poste comprend :										
TOM Holding B.V.	1 510		2 174							
BeFrank N.V.	1 709		893							
	3 219		3 067							
L'évolution de ce poste est la suivante :										
Solde au 1 ^{er} janvier	3 067		1 953							
Augmentations de capital et acquisitions	6 000		2 500							
Résultat des filiales et coentreprises	(5 848)		(1 386)							
Solde au 31 décembre	3 219		3 067							
Le poste des augmentations de capital et des acquisitions se rapporte aux investissements dans TOM Holding B.V. et dans la coentreprise BeFrank N.V.										
	Pays	Participation	Part des fonds propres	Part du résultat	Actif	Passif hors fonds propres				
Filiales 2011										
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	38,5 %	1 510	(3 664)	5 561	1 639				
Total			1 510	(3 664)	5 561	1 639				
Filiales 2010										
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	37,5 %	2 174	(1 279)	6 564	767				
Total			2 174	(1 279)	6 564	767				
	Pays	Participation	Part des fonds propres	Part du résultat	Immobilisations	Actifs courants	Passifs à long terme	Passifs courants	Total des revenus	Total des charges
Coentreprises 2011										
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50 %	1 709	(2 184)	538	4 321	-	1 441	49	(4 302)
Total			1 709	(2 184)	538	4 321	-	1 441	49	(4 302)
Coentreprises 2010										
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50 %	893	(107)	-	1 848	-	62	-	(284)
Total			893	(107)	-	1 848	-	62	-	(284)
La coentreprise n'avait aucun engagement d'investissement ou hors bilan au 31 décembre 2011 ni au 31 décembre 2010.										

	31 décembre 2011		31 décembre 2010			
	x 1 000 €		x 1 000 €			
14. Immobilisations incorporelles	292 398		320 757			
Les variations en 2011 étaient les suivantes :						
	Marque	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	12 562	58 866	91 927	4 473	152 929	320 757
Investissements	-	-	-	1 782	-	1 782
Cessions - coût	-	-	-	(414)	-	(414)
Cessions - amortissement cumulé	-	-	-	414	-	414
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 292)	(2 159)	-	(30 141)
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	4 096	152 929	292 398
Coût cumulé	31 405	84 095	131 988	12 780	152 929	413 197
Amortissement et dépréciation cumulés	(25 124)	(33 638)	(53 353)	(8 684)	-	(120 799)
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	4 096	152 929	292 398
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		
Les variations en 2010 étaient les suivantes :						
	Marque	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	18 843	67 276	105 218	4 295	152 929	348 561
Investissements	-	-	-	2 081	-	2 081
Cessions - coût	-	-	-	(715)	-	(715)
Cessions - amortissement cumulé	-	-	-	715	-	715
Amortissement	(6 281)	(8 410)	(13 291)	(1 903)	-	(29 885)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 927	4 473	152 929	320 757
Coût cumulé	31 405	84 095	131 988	11 412	152 929	411 829
Amortissement et dépréciation cumulés	(18 843)	(25 229)	(40 061)	(6 939)	-	(91 072)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 927	4 473	152 929	320 757
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

Les postes Marque et Dépôts des clients sont attribuables à l'acquisition d'Alex Beleggersbank. Le poste Base de clientèle est attribuable à l'acquisition de Syntel et d'Alex Beleggersbank.

Le poste Logiciels inclut les logiciels achetés et les logiciels propriétaires développés par Syntel qui sont vendus à ses clients, ainsi que le logiciel développé par Syntel pour soutenir les opérations de BinckBank. Les heures facturées pour ces projets de développement de logiciels ont été capitalisées par BinckBank sous le poste des logiciels à un taux horaire moyen reflétant uniquement les frais de personnel directs.

Le poste Goodwill correspond à l'excédent de prix d'achat versé pour l'acquisition des activités d'Alex Beleggersbank et de Syntel par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Les différentes catégories d'immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable, minorée de l'amortissement annuel, pourrait s'être dépréciée. Dans un premier temps, le test est effectué sur la base des indicateurs mentionnés à la norme IAS 36.12, complétés par les indicateurs identifiés par BinckBank comparés aux hypothèses sur lesquelles se base la valorisation des immobilisations incorporelles identifiées au moment de l'acquisition.

Immobilisation incorporelle	Indicateur
Marque	Risque de réputation de la marque Alex
	Décision de limiter l'utilisation de la marque Alex
Dépôts de base	Baisse des dépôts des clients sous la marque Alex par rapport à la date d'acquisition
	Baisse de la marge sur les intérêts par rapport à la date d'acquisition
Clientèle	Hausse du taux d'attrition des comptes Alex par rapport à la date d'acquisition
	Baisse des revenus moyens par compte acquis par rapport aux prévisions à la date d'acquisition
Logiciels	Décision de limiter l'utilisation des logiciels acquis
Divers	Hausse des taux d'intérêt du marché, impact négatif sur le taux d'actualisation

Si le test indique une dépréciation, BinckBank effectue un calcul complet du montant recouvrable pour les entités génératrices de trésorerie. Ce calcul utilise la même méthode que celle décrite pour le calcul de la valeur d'utilité.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. Le test annuel effectué le 30 septembre 2011 n'a donné aucune indication que le goodwill s'était déprécié. Au 31 décembre 2011, aucun changement de circonstances n'indiquait une dépréciation.

Le goodwill a été réparti entre les entités génératrices de trésorerie suivantes :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
Goodwill		
Particuliers	142 882	142 882
Syntel	8 014	8 014
Externalisation des processus métier (BPO)	2 033	2 033
	152 929	152 929

Principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité :

Le montant recouvrable des entités génératrices de trésorerie est basé sur la valeur d'utilité. Des prévisions de flux de trésorerie sur une période de cinq ans ont été utilisées sur la base d'estimations financières employées par la direction pour fixer des objectifs. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie ont été extrapolés en utilisant des taux de croissance compris entre 0 % et 2 %. La direction a comparé les principales hypothèses aux estimations et aux prévisions du marché.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :			
2011	Particuliers	Syntel	BPO
Taux d'actualisation	10,13 %	11,87 %	11,87 %
Taux de croissance prévu au-delà de cinq ans	2 %	2 %	0 %
2010	Particuliers	Syntel	BPO
Taux d'actualisation	10,35 %	11,6 %	11,6 %
Taux de croissance prévu au-delà de cinq ans	2 %	2 %	0 %

Principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité d'Alex Beleggersbank au 30 septembre 2011

Les principales hypothèses utilisées par la direction pour formuler les prévisions de flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

- Le taux d'attrition naturel et les entrées de nouveaux investisseurs privés basés respectivement sur les tendances des cinq dernières années et le budget, y compris des prévisions sur plusieurs années. L'estimation prudente du taux de croissance du nombre de clients reflétée dans l'estimation du nombre de transactions et dans les montants de dépôts des clients et de fonds investis.
- La marge d'intérêt basée sur la marge actuelle constatée sur les 12 derniers mois, en tenant compte de l'impact à long terme des faibles taux d'intérêt.
- Les produits et charges de commissions sont basés sur le nombre moyen de transactions et les produits et charges de commissions moyens par transaction. Les produits, charges et nombre de transactions moyens sont basés sur les moyennes pour l'exercice précédent.

Principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité de Syntel/activités BPO au 30 septembre 2011

Les principales hypothèses utilisées par la direction pour formuler les prévisions de flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

- Estimations de ventes sur la base des ventes pour l'exercice précédant immédiatement l'exercice budgétaire en appliquant un taux de croissance annuel de 2 %.
- Coûts basés sur les coûts normalisés pour l'exercice précédant immédiatement l'exercice budgétaire en appliquant un taux d'augmentation annuel de 3 %.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		
	x 1 000 €		x 1 000 €		
15. Immobilisations corporelles	46 229		43 901		
Les variations en 2011 étaient les suivantes :					
	Immobilier	Équipements	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	24 665	7 960	11 272	4	43 901
Investissements	4 829	468	2 341	12	7 650
Cessions - coût	-	(167)	(325)	(18)	(510)
Cessions - dépréciation cumulée	-	167	325	18	510
Dépréciation	(579)	(1 046)	(3 691)	(6)	(5 322)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 382	9 922	10	46 229
Coût cumulé	29 827	9 595	20 538	12	59 972
Dépréciation cumulée	(912)	(2 213)	(10 616)	(2)	(13 743)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 382	9 922	10	46 229
Période de dépréciation (années)	50	5 - 10	5	5	
Les variations en 2010 étaient les suivantes :					
	Immobilier	Équipements	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	-	459	12 046	7	12 512
Investissements	24 998	8 182	3 122	-	36 302
Cessions - coût	-	(1 120)	(1 949)	-	(3 069)
Cessions - dépréciation cumulée	-	1 120	1 949	-	3 069
Dépréciation	(333)	(681)	(3 896)	(3)	(4 913)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 960	11 272	4	43 901
Coût cumulé	24 998	9 294	18 522	18	52 832
Dépréciation cumulée	(333)	(1 334)	(7 250)	(14)	(8 931)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 960	11 272	4	43 901
Période de dépréciation (années)	50	5 - 10	5	5	
Les investissements immobiliers comprennent les paiements anticipés relatifs à un contrat de location simple qui expire le 15 avril 2056. En 2011, un montant de 242 000 euros au titre de l'amortissement du contrat de location est inclus dans le poste dépréciation et amortissement (2010 : 208 000 euros).					

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	x 1 000 €		x 1 000 €	
16. Impôt courant				
Actifs d'impôts courants	3 630		4 949	
Le solde de fin d'année se rapporte principalement à l'année en cours.				
Passifs d'impôts courants	(75)		(468)	
Ce poste concerne l'impôt sur les sociétés payables par les filiales qui ne font pas partie du groupe fiscal.				
Le rapprochement du taux d'imposition effectif et du taux d'imposition applicable aux états financiers consolidés est le suivant :				
	Montant 2011	Pourcentage 2011	Montant 2010	Pourcentage 2010
Taux d'imposition standard	11 901	25,0 %	15 040	25,5 %
Effet des différents taux d'imposition (dans d'autres pays)	49	0,1 %	44	0,1 %
Effet des privilèges d'une participation substantielle	1 462	3,1 %	353	0,6 %
Effet des variations de taux d'imposition	-	0,0 %	(271)	(0,5 %)
Autres effets sur le taux d'imposition	101	0,2 %	(329)	(0,5 %)
Charge fiscale totale	13 513	28,4 %	14 837	25,2 %
L'effet des variations des taux d'imposition se rapporte à l'ajustement des différents passifs d'impôts différés résultant de la modification du taux d'imposition aux Pays-Bas de 25,5 % à 25 % au 1 ^{er} janvier 2011.				
Les autres effets sur le taux d'imposition comprennent les différentes facilités fiscales utilisées et les corrections d'impôts au titre des exercices précédents.				

			31 décembre 2011	31 décembre 2010
17. Impôt différé				
<i>Répartition</i>				
Actifs d'impôts différés			-	-
Passifs d'impôts différés			(16 633)	(12 695)
Actifs / (passifs) d'impôts différés nets			(16 633)	(12 695)
Échéance des passifs d'impôts différés :				
Moins d'un an			(1 426)	(1 408)
Un à cinq ans			(3 581)	(2 679)
Plus de cinq ans			(11 626)	(8 608)
			(16 633)	(12 695)
	1^{er} janvier 2011	Variation par le biais du compte de résultat	Variation par le biais du bilan	31 décembre 2011
<i>Origine des actifs et passifs d'impôts différés</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	(720)	-	(104)	(824)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(8 211)	-	(2 737)	(10 948)
Différences de période de dépréciation pour les actifs non courants	(2 900)	-	(1 097)	(3 997)
Autres	(864)	-	-	(864)
Actifs / (passifs) nets	(12 695)	-	(3 938)	(16 633)
	1^{er} janvier 2010	Variation par le biais du compte de résultat	Variation par le biais du bilan	31 décembre 2010
<i>Origine des actifs et passifs d'impôts différés</i>				
Reports de pertes fiscales	5 988	(5 988)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	(5 268)	32	4 516	(720)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(5 584)	165	(2 792)	(8 211)
Différences de période de dépréciation pour les actifs non courants	-	58	(2 958)	(2 900)
Autres	(3 638)	2 428	346	(864)
Actifs / (passifs) nets	(8 502)	(3 305)	(888)	(12 695)
Le total des pertes fiscales de compensation fin 2011 était nul (2010 : nul).				
Le poste Actifs financiers disponibles à la vente se rapporte aux impôts différés sur les bénéfices non réalisés résultant de la réévaluation du portefeuille d'investissement.				
Le goodwill et les immobilisations incorporelles au sein des passifs d'impôts différés se réfèrent aux différences entre l'amortissement commercial et fiscal du goodwill et des immobilisations incorporelles résultant de l'acquisition d'Alex.				
Les différences de période de dépréciation pour les actifs non courants se rapportent aux facilités fiscales concernant la dépréciation accélérée de certains investissements en immobilisations pour la période 2009-2011.				

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
18. Autres actifs	35 137	13 050
Ce poste comprend :		
Créances clients	1 515	4 448
Créances relatives aux titres vendus mais non encore livrés	31 447	7 270
Autres créances	2 175	1 332
	35 137	13 050
Les créances clients, les créances relatives aux titres vendus mais non encore livrés et les autres créances ont des échéances de moins d'un an.		
19. Paiements anticipés et produits à recevoir	38 129	49 840
Ce poste comprend :		
Intérêts à recevoir	28 737	35 383
Commissions à recevoir	5 960	9 772
Autres paiements anticipés et produits à recevoir	3 432	4 685
	38 129	49 840
Les autres paiements anticipés et produits à recevoir concernent principalement les contrats de maintenance informatique prépayés qui sont réglés jusqu'à trois ans à l'avance.		
20. Produits dérivés détenus pour le compte de clients	311 282	383 804
Les produits dérivés détenus pour le compte de clients sont détenus au nom de BinckBank pour le compte du client et à ses risques.		
21. Dépôts de clients	2 492 503	2 258 290
Ce poste comprend :		
Dépôts à vue sur comptes d'épargne	518 954	717 181
Dépôts à vue sur comptes courants	1 973 549	1 541 109
	2 492 503	2 258 290
22. Provisions	2 940	1 268
Les variations des autres provisions étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 268	40
Provisions libérées	(667)	(40)
Ajouts	2 339	683
Autres variations	-	585
Solde au 31 décembre	2 940	1 268
Le poste Autres provisions comprend les restructurations et les litiges.		

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
23. Autres passifs	13 591	48 023
Ce poste comprend :		
Passifs relatifs aux transactions sur titres non encore réglées	2 230	34 939
Impôts et contributions de sécurité sociale	3 449	3 319
Dettes fournisseurs	4 765	6 474
Autres passifs	3 147	3 291
	13 591	48 023
Un montant de 667 000 euros est inclus sous Autres passifs au titre d'une dette envers la DNB relative au DGS-DSB qui a été payée en 2012.		
24. Charges à payer et revenu différé	15 579	16 162
Ce poste comprend :		
Intérêts courus	4 337	4 530
Frais de personnel	6 270	6 832
Frais de bourse et de compensation à payer	654	975
Autres charges à payer et revenu différé	4 318	3 825
	15 579	16 162
Les frais de personnel sous ce poste concernent principalement la rémunération variable versée aux membres du Directoire et aux employés de BinckBank.		
25. Fonds propres	469 523	468 913
Ce poste comprend :		
Capital social souscrit	7 450	7 450
Réserve provisionnée pour les primes d'émission	373 422	373 422
Actions d'autocontrôle	(3 954)	(3 335)
Réserve de juste valeur	(973)	(2 610)
Bénéfices non distribués	34 210	44 240
Autres réserves	59 361	49 819
Participations non majoritaires	7	(73)
	469 523	468 913

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	x 1 000 €		x 1 000 €	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<i>Capital social souscrit</i>	7 450		7 450	
Au total, 74 500 000 actions ordinaires étaient en circulation, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 euro. Le capital social est entièrement libéré. 1 568 928 actions ont été annulées le 9 juillet 2010.				
Solde au 1 ^{er} janvier	74 500 000	7 450	76 068,928	7 607
Annulation d'actions d'autocontrôle	-	-	(1 568 928)	(157)
Solde au 31 décembre	74 500 000	7 450	74 500 000	7 450
Stichting Prioriteit Binck détient 50 actions prioritaires (avec une valeur nominale de 0,10 euro chacune).				
<i>Réserve provisionnée pour les primes d'émission</i>	373 422		373 422	
Solde au 1 ^{er} janvier	373 422		386 978	
Annulation d'actions d'autocontrôle	-		(13 556)	
Solde au 31 décembre	373 422		373 422	
La réserve provisionnée pour les primes d'émission est exonérée d'impôt.				
<i>Actions d'autocontrôle</i>	(3 954)		(3 335)	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	381 511	(3 335)	2 070 509	(18 097)
Actions émises aux membres du Directoire et aux employés	(39 491)	345	(120 495)	1 053
Annulation d'actions d'autocontrôle	-	-	(1 568 928)	13 713
Rachat d'actions propres	122 097	(964)	425	(4)
Solde au 31 décembre	464 117	(3 954)	381 511	(3 335)
Au 1 ^{er} janvier 2011, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues était de 381 511, acquises à un prix moyen de 8,74 euros. En décembre 2011, 122 097 actions ont été rachetées à un prix moyen de 7,89 euros. En 2011, 39 491 actions ont été vendues aux membres du Directoire et aux employés au titre du règlement de la politique de rémunération, avec un prix d'achat moyen de 8,74 euros.				
La valeur comptable des actions d'autocontrôle fin 2011 correspondait au prix d'achat moyen de 8,52 euros. La variation des fonds propres au titre des actions d'autocontrôle reflète les montants achetés et vendus. Le prix de l'action coté fin 2011 était de 8,33 euros (2010 : 11,60 euros).				

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
<i>Réserve de juste valeur</i>	(973)	(2 610)
La réserve comprend les gains et pertes de juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente.		
Ce poste comprend :		
Bénéfices non réalisés	3 298	2 881
Pertes non réalisées	(4 596)	(6 361)
Impôt sur bénéfices et pertes non réalisés	325	870
	(973)	(2 610)
Les variations de la réserve de juste valeur étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	(2 610)	13 789
Variation de la juste valeur	5 625	(21 070)
Réalisation des réévaluations par le biais du compte de résultat	(3 443)	(1 467)
Impôt sur les variations de valeur	(545)	6 138
Solde au 31 décembre	(973)	(2 610)
<i>Bénéfices non distribués</i>	34 210	44 240
Solde au 1 ^{er} janvier	44 240	47 161
Ajouts aux autres réserves	(44 240)	(47 161)
Résultat pour l'exercice	34 210	44 240
Solde au 31 décembre	34 210	44 240
<i>Autres réserves</i>	59 361	49 819
Solde au 1 ^{er} janvier	49 819	42 921
Octroi de droits de souscription d'actions	-	101
Vente d'actions aux membres du Directoire et aux employés	155	401
Paiement du dividende final	(20 022)	(22 977)
Paiement de l'acompte sur dividende	(14 831)	(17 788)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	44 240	47 161
Solde au 31 décembre	59 361	49 819
<i>Participations non majoritaires</i>	7	(73)
Solde au 1 ^{er} janvier	(73)	-
Injections de capitaux des participations non majoritaires	200	-
Participations non majoritaires lors de la comptabilisation initiale	-	22
Résultat imputable aux participations non majoritaires	(120)	(95)
Solde au 31 décembre	7	(73)
BinckBank exerce une préférence sur certaines réserves non distribuées à hauteur de 1,1 million d'euros. Pour l'instant, les participations non majoritaires sont limitées à la valeur nominale du capital souscrit et entièrement libéré. Pour plus d'informations, consultez la note 38 : Parties liées.		

Notes au compte de résultat consolidé

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
26. Produits nets d'intérêts	38 907	43 587
Ce poste comprend tous les éléments de produits et charges relatifs aux prêts et aux emprunts d'argent, sous réserve qu'ils soient d'une nature comparable aux intérêts, ainsi que les produits d'intérêts sur les soldes de crédit ou les charges d'intérêts sur découverts.		
Ce poste comprend :		
<i>Produits d'intérêts</i>		
Soldes auprès des banques centrales	1 237	477
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 200
Actifs financiers disponibles à la vente	29 093	38 050
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80	221
Prêts et créances	23 987	20 840
Autres produits d'intérêts	228	86
	54 625	60 874
Les produits d'intérêts comptabilisés au titre des prêts non productifs s'élèvent à 13 000 euros (2010 : 21 000 euros).		
<i>Charges financières</i>		
Intérêts sur les dépôts des clients évalués au coût amorti	15 450	17 036
Intérêts sur les comptes auprès d'établissements de crédit	268	251
	15 718	17 287
27. Produits nets de commissions	128 447	126 970
Les produits nets de commissions comprennent les commissions pour les services fournis à et par des tiers en matière d'opérations sur titres et d'autres services assimilés.		
Ce poste comprend :		
<i>Produits de commissions</i>		
Produits de commissions	150 913	149 539
Autres produits de commissions	26 076	27 519
	176 989	177 058
Les autres produits de commissions comprennent les commissions de distribution, de garde, de gestion, de performance ainsi que les commissions facturées pour les services BPO.		
<i>Charges de commissions et assimilées</i>		
Frais de bourse et de compensation	31 251	33 618
Autres charges de commissions	17 291	16 470
	48 542	50 088
Les autres charges de commissions comprennent les accords de partage de commissions.		

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
28. Autres produits	13 332	13 599
Ce poste comprend :		
Revenus des services ICT	10 237	10 597
Autres produits	3 085	3 002
	13 322	13 599
Le poste des revenus des services ICT nets des frais de ventes s'élève à 4 185 000 euros en 2011 (2010 : 3 828 000). Le poste des autres produits comprend les commissions de souscriptions et de formation, les résultats de change et les autres éléments des produits et charges qui ne peuvent pas être comptabilisés sous d'autres postes.		
29. Résultat des opérations sur instruments financiers	3 167	620
Ce poste comprend :		
<i>Résultat du SRD (Service de Règlement Différé)</i>		
Résultat des positions sur dérivés SRD	11 361	321
Résultat des positions sur actions SRD	(11 361)	(321)
	-	-
Les créances et dettes SRD sont considérées comme des dérivés et sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les variations de valeur sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Les positions sur actions correspondantes sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de valeur sont également comptabilisées sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Étant donné que BinckBank prend une position en actions qui compensent parfaitement la position sur les dérivés SRD, le risque lié au prix est couvert.		
<i>Résultat des autres opérations sur instruments financiers</i>		
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	(847)
Actifs financiers disponibles à la vente	3 443	1 467
Autre résultat des opérations sur instruments financiers	(276)	-
	3 167	620
30. Dépréciation des actifs financiers	(268)	70
Ce poste comprend :		
Prêts et créances	(268)	70
	(268)	70

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
31. Frais de personnel	50 861	45 480
Ce poste comprend :		
Salaires	32 756	29 416
Contributions sociales	4 742	4 020
Frais de pension	2 873	2 524
Participation aux résultats et rémunération variable	3 917	4 502
Autres frais de personnel	6 573	5 018
	50 861	45 480
En 2011, les frais de personnel pour la recherche et le développement et les frais de développement non capitalisés s'élèvent à 1 169 000 euros (2010 : 238 000 euros).		
<i>Nombre moyen d'employés</i> Le nombre moyen d'employés en 2011, y compris les membres du Directoire, était de 667 (2010 : 610). Le nombre d'employés fin 2011 était de 681 (fin 2010 : 646).		
Les frais suivants sont inclus dans les frais de personnel au titres des entités associées (Directoire et Conseil de surveillance).		
Salaires	1 300	1 275
Contributions sociales	32	30
Frais de pension	260	255
Rémunération variable	795	1 003
Autres frais de personnel	158	158
	2 545	2 721
Les autres frais de personnel concernent exclusivement les frais associés au Conseil de surveillance. Le détail des rémunérations versées aux différents membres du Directoire et du Conseil de surveillance de BinckBank N.V. figure à la section sur les rémunérations du rapport annuel aux pages 98-100. Fin 2011, les membres du Directoire avaient contractés des emprunts garantis par des titres selon les modalités applicables aux employés d'un montant de 302 000 euros (2010 : 339 000 euros).		
32. Amortissements	35 463	34 798
Ce poste comprend les amortissements sur :		
Immobilisations incorporelles	30 141	29 885
Immobilisations corporelles	5 322	4 913
	35 463	34 798

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
33. Autres charges d'exploitation	43 800	44 223
Ce poste comprend :		
Frais de marketing	15 337	16 696
Frais ICT	10 223	9 965
Audit et services professionnels	4 057	2 320
Coûts affectés aux locaux	2 498	4 071
Frais de communication et d'information	6 377	5 956
Frais généraux divers	5 308	5 215
	43 800	44 223
34. Bénéfice par action		
Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.		
Le calcul du bénéfice par action est basé sur les éléments suivants :		
Résultat net après impôt	34 090	44 145
Résultat imputable aux actionnaires minoritaires	(120)	(95)
Résultat attribuable aux actionnaires de BinckBank N.V.	34 210	44 240
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	74 500 000	76 068 928
Moins : actions rachetées au 1 ^{er} janvier	(381 511)	(2 070 509)
	74 118 489	73 998 419
Nombre moyen pondéré d'actions correspondant aux (*) :		
Actions émises aux membres du Directoire et aux employés	26 598	82 095
Actions rachetées	(2 979)	(249)
Nombre moyen d'actions en circulation	74 142 108	74 080 265
(*) Les chiffres ci-dessus sont basés sur les totaux figurant à la note 25, en tenant compte de la date de variation des fonds propres.		
Bénéfice par action (en euros)	0,46	0,60
Aucun droit en circulation ne pourrait entraîner une dilution du bénéfice par action. Le bénéfice dilué par action est donc le même que le bénéfice de base par action et, par conséquent, il ne figure pas sous un poste séparé dans ces états financiers. Aucune autre transaction sur actions ordinaires ou actions ordinaires potentielles n'a été réalisée entre la date de reporting et la date d'achèvement des présents états financiers.		

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
35. Dividende distribué et proposé		
<i>Déclaré et payé pendant l'exercice</i>		
Dividende sur actions ordinaires :		
Dividende final pour 2010 : 0,27 euro (2009 : 0,31 euro)	20 022	22 977
Acompte sur dividende pour 2011 : 0,20 euro (2010 : 0,24 euro)	14 831	17 788
	34 853	40 765
Proposition soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires (non comptabilisée comme un passif au 31 décembre)		
Dividende sur actions ordinaires :	17,880	20,115
Dividende final pour 2011 : 0,24 euro (2010 : 0,27 euro)		

36. Juste valeur des instruments financiers

Un grand nombre d'instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. BinckBank utilise les trois niveaux d'évaluation suivants pour la classification et les informations concernant les instruments financiers évalués à leur juste valeur :

Niveau 1 : Juste valeur basée sur les prix cotés sur les marchés actifs

Niveau 2 : Juste valeur basée sur les données de marché observables

Niveau 3 : Juste valeur non basée sur les données de marché observables

31 décembre 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	119	-	119
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15 594	-	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 682 452	-	1 682 452
Total actifs	15 594	1 682 571	-	1 698 165
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	155	-	155
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 013	-	-	1 013
Total passifs	1 013	155	-	1 168
31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	169	-	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13 856	-	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 599 700	-	1 599 700
Total actifs	13 856	1 599 869	-	1 613 725
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	50	-	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 485	-	-	1 485
Total passifs	1 485	50	-	1 535

Niveau 1 : Juste valeur basée sur les prix cotés sur les marchés actifs

La juste valeur de tous les instruments financiers de cette catégorie est déterminée sur la base des prix publiés par une bourse, un courtier ou un fournisseur de données sous réserve qu'ils reflètent les transactions courantes et ordinaires sur les marchés. Dans le cas de BinckBank, ceci concerne les positions en actions au titre des créances et dettes SRD.

Niveau 2 : Juste valeur basée sur les données de marché observables

La juste valeur de tous les instruments financiers du niveau 2 est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur les prix du marché malgré l'absence de marché actif. Dans ce cas, les prix disponibles sont complétés principalement avec les informations de marché comme les taux d'intérêt et les primes de risque associées aux différentes notes de crédit.

Dans le cas de BinckBank, ceci concerne les instruments financiers suivants :

- Positions sur dérivés associées aux créances et dettes SRD
Ceci concerne les dérivés de gré à gré qui font l'objet d'un accord direct avec les clients et qui ne sont pas négociés sur un marché séparé. La valeur est dérivée directement des prix du marché pour les actions sous-jacentes.
- Portefeuille d'investissement - obligations
Le portefeuille d'investissement concerne les obligations courantes qui sont principalement négociés par des professionnels du marché sans passer par un marché réglementé. Les prix sont disponibles sur demande auprès des courtiers. Les transactions sur ces obligations ne sont pas enregistrées centralement ni publiées sur une bourse et BinckBank considère donc qu'il n'existe pas de marché actif. Aucun actif financier n'est passé du niveau 2 au niveau 1 en 2010 ou en 2011.

Niveau 3 : Juste valeur non basée sur les données de marché observables

Tous les instruments financiers de cette catégorie sont évalués individuellement. La valorisation est basée sur la meilleure estimation de la direction en tenant compte des derniers prix connus et de l'analyse d'agences de valorisation indépendantes. BinckBank ne possède aucun instrument financier dans cette catégorie.

Juste valeur

L'analyse suivante compare les valeurs comptables et les justes valeurs de tous les instruments financiers comptabilisés dans les états financiers de BinckBank.

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2011	2010	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs financiers				
Espèces et soldes auprès des banques centrales	320 214	105 972	320 214	105 972
Actifs bancaires	278 955	177 316	278 955	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119	169	119	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15 594	13 856	15 594	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	1 682 452	1 599 700	1 682 452	1 599 700
Prêts et créances	324 097	496 266	324 097	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4 121	-	4 185
Total actifs financiers	2 621 431	2 397 400	2 621 431	2 397 464
Passifs financiers				
Passifs bancaires	28 161	25 610	28 161	25 610
Dépôts de clients	2 492 503	2 258 290	2 492 503	2 258 290
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	155	50	155	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 013	1 485	1 013	1 485
Total passifs financiers	2 521 832	2 285 435	2 521 832	2 285 435

37. Classification des actifs et passifs en fonction de leur échéance prévue

Le tableau ci-dessous illustre les actifs et passifs classés selon leur durée de vie restante prévue jusqu'à l'échéance.

Au 31 décembre 2011	< 12 mois	> 12 mois	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actif			
Espèces et soldes auprès des banques centrales	320 214	-	320 214
Actifs bancaires	269 497	9 458	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119	-	119
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	15 594	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	529 160	1 153 292	1 682 452
Prêts et créances	324 097	-	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Investissements dans les filiales et coentreprises	-	3 219	3 219
Immobilisations incorporelles	-	292 398	292 398
Immobilisations corporelles	-	46 229	46 229
Impôt courant	3 630	-	3 630
Impôts différés	35 137	-	35 137
Autres actifs	38 129	-	38 129
Paiements anticipés et produits à recevoir	311 282	-	311 282
Produits dérivés détenus pour le compte de clients			
Total actifs	1 846 859	1 504 596	3 351 455
Passif			
Passifs bancaires	28 161	-	28 161
Dépôts de clients	2 492 503	-	2 492 503
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	155	-	155
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 013	-	1 013
Provisions	2 940	-	2 940
Impôt courant	75	-	75
Impôts différés	1 426	15 207	16 633
Autres passifs	13 591	-	13 591
Charges à payer et revenu différé	15 579	-	15 579
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	311 282	-	311 282
Total passifs	2 866 725	15 207	2 881 932
Résultat net	(1 019 866)	1 489 389	469 523

37. Classification des actifs et passifs en fonction de leur échéance prévue (suite)

Le tableau ci-dessous illustre les actifs et passifs classés selon leur durée de vie restante prévue jusqu'à l'échéance.

Au 31 décembre 2010	< 12 mois	> 12 mois	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actif			
Espèces et soldes auprès des banques centrales	105 972	-	105 972
Actifs bancaires	174 208	3 108	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	169	-	169
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13 856	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	448 687	1 151 013	1 599 700
Prêts et créances	496 266	-	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 121	-	4 121
Investissements dans les filiales et coentreprises	-	3 067	3 067
Immobilisations incorporelles	-	320 757	320 757
Immobilisations corporelles	-	43 901	43 901
Impôt courant	4 949	-	4 949
Autres actifs	13 050	-	13 050
Paiements anticipés et produits à recevoir	49 840	-	49 840
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	383 804	-	383 804
Total actifs	1 694 922	1 521 846	3 216 768
Passif			
Passifs bancaires	25 610	-	25 610
Dépôts de clients	2 258 290	-	2 258 290
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	50	-	50
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 485	-	1 485
Provisions	1 268	-	1 268
Impôt courant	468	-	468
Impôts différés	1 408	11 287	12 695
Autres passifs	48 023	-	48 023
Charges à payer et revenu différé	16 162	-	16 162
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	383 804	-	383 804
Total passifs	2 736 568	11 287	2 747 855
Résultat net	(1 041 646)	1 510 559	468 913

38. Parties liées

Les comptes consolidés comprennent les parties liées à BinckBank suivantes :

	Pays	Participation fin 2011	Participation fin 2010
<i>Sociétés consolidées :</i>			
Syntel Beheer B.V.	Pays-Bas	100 %	100 %
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Pays-Bas	100 %	100 %
ThinkCapital Holding B.V.	Pays-Bas	60 %	60 %
Binck België N.V.	Belgique		100 %
<i>Coentreprises :</i>			
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50 %	50 %
<i>Filiales :</i>			
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	38,5 %	37,5 %

Le groupe des parties liées est constitué de sociétés consolidées, de coentreprises, de filiales, et du Directoire et du Conseil de surveillance de BinckBank. La participation indiquée ci-dessus correspond aux droits de vote détenus dans la société concernée.

Conditions des opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont effectuées selon les conditions commerciales et aux prix du marché.

Fin 2011, BinckBank n'a comptabilisé aucune provision pour créances irrécouvrables sur des parties liées (2010 : néant).

Une évaluation de la situation financière de chacune des parties liées et des marchés sur lesquels elles opèrent permet chaque année de se former une opinion quant à la nécessité de ces provisions. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue en rapport avec les parties liées.

Binck België N.V.

Les activités de Binck België B.V. ont été interrompues en 2010, et la société a été liquidée en décembre 2011.

Les activités commerciales de BinckBank en Belgique s'effectuent par l'intermédiaire de la filiale belge de BinckBank et ne sont pas impactées par la liquidation.

ThinkCapital Holding B.V.

La structure du capital a été révisée en 2011 afin de soutenir les activités de ThinkCapital Holding B.V. Un montant total de 1,6 million d'euros a été versé dans la réserve pour les primes d'émission par les actionnaires. BinckBank a la priorité sur certaines réserves non distribuées jusqu'à un montant de 1,1 million d'euros, puis n'a pas la priorité, par rapport aux autres actionnaires, sur certaines réserves non distribuées jusqu'à un montant de 1,1 million d'euros. En pratique cela signifie que BinckBank a droit à 100 % du bénéfice jusqu'à ce que les réserves non distribuées aient atteint le montant de 1,1 million d'euros, puis suit une période où BinckBank a droit à 0 % du bénéfice jusqu'à ce que les réserves non distribuées aient atteint le montant de 2,2 millions d'euros. Après cette période, BinckBank aura droit à une quote-part du bénéfice correspondant à sa participation.

La facilité de crédit accordée auparavant aux conditions commerciales en 2010 a été annulée en septembre 2011. En 2011, un intérêt de 25 000 euros (2010 : 1 000 euros) a été facturé et BinckBank a fourni des locaux, des systèmes de données bureautiques et des services administratifs pour un montant de 72 000 euros. Fin 2011, BinckBank détenait une créance sur ThinkCapital Holding B.V. de 7 000 euros (2010 : 8 000 euros).

BeFrank N.V.

Une augmentation de capital de 3,0 millions d'euros a été investie dans la coentreprise BeFrank N.V. en 2011. Un montant de 86 000 euros a été facturé pour de l'informatique et des services administratifs en 2011 (2010 : 40 000 euros). Fin 2011, BinckBank détenait une créance sur BeFrank N.V. de 65 000 euros.

TOM Holding B.V.

BinckBank a réalisé un investissement, via une augmentation de capital, dans son associée TOM Holding B.V., de 3,0 millions d'euros en 2011. Pendant la période d'avril à septembre 2011 BinckBank a accordé une facilité de crédit, aux conditions commerciales, pour laquelle un intérêt total de 21 000 euros a été facturé. BinckBank a fourni des locaux, des systèmes de données bureautiques et des services administratifs à TOM en 2011, pour lesquels des honoraires de 243 000 euros ont été comptabilisés. Fin 2011, BinckBank détenait une créance sur TOM Holding B.V. de 136 000 euros.

En 2011, 317 000 euros ont été facturés à BinckBank par les sociétés filiales de TOM Holding B.V. pour la prestation de services de titres. Fin 2011, BinckBank avait une dette envers TOM Holding B.V. de 20 000 euros.

Aucune opération impliquant le Directoire ou le Conseil de surveillance en dehors des contrats de travail n'a eu lieu au cours de l'année. Voir Note 31 sur les frais de personnel et le rapport sur les rémunérations générales pages 98 à 100, dans le rapport annuel, pour plus de renseignements.

Les opérations avec les sociétés consolidées sont entièrement éliminées dans les comptes consolidés.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
39. Engagements hors bilan		
<i>Obligations éventuelles</i>		
Obligations relatives à des contrats de cautionnement et de garanties	3 387	2 929
Obligations relatives à des facilités irrévocables	-	-

Pour répondre aux demandes de ses clients, BinckBank propose comme produits des contrats de cautionnement et des garanties relatifs à des prêts. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas inscrite au bilan. Le montant indiqué ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximal pour BinckBank lié à ces produits, dans l'hypothèse où toutes ses contreparties manqueraient à leurs obligations contractuelles et où toutes les garanties existantes se révéleraient sans valeur. Les garanties comprennent à la fois les garanties de substitution de crédit et hors substitution de crédit. Les garanties devraient dans la plupart des cas expirer sans qu'elles soient appelées, et elles ne produiront pas de flux de trésorerie futurs.

Lors de l'acquisition de Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a aussi acheté le produit Alex Bottom-Line, qui est un contrat avec l'association des actionnaires néerlandais (VEB). Si BinckBank met fin au contrat VEB, elle devra payer un montant égal aux droits de garde et aux commissions sur les dividendes payés par chaque client d'Alex Bottom-Line à la conclusion du contrat, plus le montant de tous droits de garde et commissions sur les dividendes supplémentaires payés par chaque client en cas de dépassement des limites fixées.

Engagements en matière de location

La société a des contrats de location et de services pour des bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également conclu des contrats de bail d'exploitation du parc de véhicules pour des périodes de moins de cinq ans. La charge annuelle totale relative aux paiements de la location des bureaux et des baux d'exploitation des véhicules était fin 2011 de 3,0 millions d'euros (2010 : 4,5 millions d'euros).

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
La répartition selon la durée des obligations restantes est la suivante :		
Moins d'un an	3 093	2 780
Un à cinq ans	4 138	5 252
Plus de cinq ans	338	-

Actions en justice

BinckBank est impliquée dans plusieurs procédures judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue des actions en justice en cours ou imminentes, le Directoire considère, d'après les informations actuellement disponibles et après consultation d'avocats, que leurs résultats ne devraient probablement pas avoir de conséquences négatives importantes sur la situation financière et la rentabilité de BinckBank.

Système de Garantie des Dépôts

Le Système de Garantie des Dépôts a pour but de garantir certains dépôts de titulaires de compte au cas où une banque ferait faillite. Ce plan sécurise les dépôts jusqu'à 100 000 euros et s'applique par détenteur de compte et par banque, quel que soit le nombre de comptes détenus. En cas de compte joint utilisé par deux personnes, ce maximum s'applique par personne. Presque tous les comptes d'épargne, les comptes courants et les dépôts à terme sont couverts. Si un établissement de crédit se retrouve en difficulté et ne dispose pas des fonds suffisants pour rembourser tout ou partie des sommes garanties aux titulaires des comptes détenus auprès de lui, la Banque des Pays-Bas compensera la différence. Le montant total déboursé par la Banque des Pays-Bas sera ensuite récupéré auprès des banques sur une base proportionnelle.

Système d'indemnisation des investisseurs

Bien que toutes les banques et les entreprises d'investissement des Pays-Bas soient soumises à la réglementation de la Banque des Pays-Bas et de l'autorité néerlandaise des marchés financiers, une banque ou une entreprise d'investissement peut rencontrer des difficultés de paiement. Dans cette éventualité, le système d'indemnisation des investisseurs garantit un niveau de protection minimal au cas où la banque ou l'entreprise d'investissement ne peut pas répondre aux obligations qui sont les siennes en raison des services d'investissement qu'elle fournit à ses clients. Le système d'indemnisation des investisseurs apporte une garantie allant jusqu'à 20 000 euros par personne et par établissement.

40. Informations par segment

En tant que courtier en ligne, BinckBank offre à ses clients particuliers un accès rapide et avantageux à tous les grands marchés financiers mondiaux. Par ailleurs, en tant que banque de gestion de patrimoine, BinckBank fournit à ses clients une aide à la gestion de leur patrimoine en leur proposant des services de gestion d'actifs et une épargne en ligne. Outre l'exécution d'ordres rapide et à bas prix, BinckBank offre aussi à sa clientèle professionnelle le traitement administratif de titres et de transactions monétaires grâce à une variante d'externalisation des processus métier (BPO), ou à l'octroi de licence de logiciel. La société est implantée aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie.

Un segment est une composante clairement distincte de BinckBank fournissant des services dont le profil de risque ou de rendement est différent des autres segments (une branche d'activité), ou fournissant des services à un marché particulier (segment de marché) dont le profil de risque ou de rendement est différent de celui des autres segments. Pour ce qui est de l'organisation, les opérations de BinckBank sont divisées en deux branches d'activité fondamentales. Le Directoire fixe les objectifs de performance, et il autorise et suit les budgets préparés pour ces branches d'activité. La direction de la branche d'activité a la responsabilité de définir la politique de ce segment, conformément à la stratégie et aux objectifs de performance formulés par le Directoire. Ces branches d'activité sont :

- Centre de profit Particuliers
- Centre de profit Professionnels

Le centre de profit Particuliers opère en tant que courtier (en ligne) pour le marché des clients particuliers. Le centre de profit Professionnels fournit des services de courtage d'opérations sur titres ou produits dérivés pour le compte d'investisseurs professionnels aux Pays-Bas et à l'extérieur, et aussi la plus grande partie de leur administration. Tous les produits et charges directement imputables sont comptabilisés dans les branches centre de profit Particuliers et centre de profit Professionnels, avec les coûts imputables des activités du groupe.

Les services placés sous l'autorité directe du Directoire, et dont les produits et charges ne sont pas comptabilisés dans l'une des autres branches d'activité, forment les Opérations du groupe.

Celles-ci comprennent les résultats de la Trésorerie centrale, y compris les résultats des ventes au sein du portefeuille d'investissement, les activités externes du service informatique, qui couvrent la filiale Syntel B.V., et les charges exceptionnelles, par exemple celles relatives au Système de Garantie des Dépôts. À compter du 1^{er} janvier 2011, les résultats de ThinkCapital Holding B.V. sont comptabilisés dans les Opérations du groupe.

Pour l'évaluation et le résultat d'une branche d'activité, sont employés les mêmes principes comptables que ceux indiqués pour le bilan et le compte de résultat consolidés de BinckBank. Les opérations entre branches d'activités ont lieu à des prix qui seraient les prix fixés dans des conditions normales de marché (« at arm's length »).

Les résultats des filiales et des coentreprises sont imputés aux branches d'activité dans la mesure où les branches d'activités exercent une influence directe sur les sociétés associées et coentreprises. Tous les autres résultats des filiales et coentreprises sont comptabilisés au niveau du groupe.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles sont imputés aux branches d'activité dans la mesure où ces investissements sont acquis directement par les branches d'activité. Tous les autres investissements sont comptabilisés au niveau du groupe.

Les impôts sont gérés au niveau du groupe et ne sont pas imputés aux branches d'activité.

Syntel a facturé un montant de 6,7 millions d'euros (2010 : 5,5 millions d'euros) pour les services fournis à BinckBank. Ces charges ont été supprimées dans les informations sectorielles présentées ci-dessous et remplacées par la répartition des charges réelles.

Comme cela était le cas en 2010, aucun client ni groupe de clients associés n'a été responsable de plus de 10 % du produit total de la banque en 2011.

Répartition par activité								
x 1 000 €	Centre de profit Particuliers		Centre de profit Professionnels		Opérations du groupe		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>Produits d'intérêts</i>	47 644	55 069	6 071	5 515	910	290	54 625	60 874
<i>Charges d'intérêts</i>	(13 788)	(16 363)	(1 573)	(671)	(357)	(253)	(15 718)	(17 287)
Produits d'intérêts nets	33 856	38 706	4 498	4 844	553	37	38 907	43 587
<i>Produits de commissions</i>	146 224	147 310	30 607	29 748	158	-	176 989	177 058
<i>Charges de commission</i>	(32 698)	(34 873)	(15 716)	(15 191)	(128)	(24)	(48 542)	(50 088)
Produits d'honoraires et de commissions nets	113 526	112 437	14 891	14 557	30	(24)	128 447	126 970
Autres produits	2 566	964	56	8	10 700	12 627	13 322	13 599
Résultats sur instruments financiers	-	-	-	-	3 167	620	3 167	620
Dépréciation des actifs financiers	(268)	70	-	-	-	-	(268)	70
Produit total des activités opérationnelles	149 680	152 177	19 445	19 409	14 450	13 260	183 575	184 846
Frais de personnel	(34 283)	(33 416)	(9 227)	(8 019)	(7 351)	(4 045)	(50 861)	(45 480)
Dépréciation et amortissement	(34 172)	(33 413)	(915)	(908)	(376)	(477)	(35 463)	(34 798)
Autres charges d'exploitation	(37 064)	(38 294)	(4 316)	(3 689)	(2 420)	(2 240)	(43 800)	(44 223)
Charges d'exploitation totales	(105 519)	(105 123)	(14 458)	(12 616)	(10 147)	(6 762)	(130 124)	(124 501)
Résultat des activités opérationnelles	44 161	47 054	4,987	6,793	4 303	6 498	53 451	60 345
Quote-part dans les résultats des filiales et des coentreprises							(5 848)	(1 386)
Autres résultats non opérationnels							-	23
Résultat avant impôts							47 603	58 982
Impôts							(13 513)	(14 837)
Résultat net							34 090	44 145
Total actifs	2 557 181	2 396 899	379 148	318 644	415 126	501 225	3 351 455	3 216 768
Total passifs	2 171 220	1 989 064	358 565	294 599	352 147	464 192	2 881 932	2 747 855

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique du résultat des activités opérationnelles et des immobilisations corporelles et incorporelles de BinckBank. Le résultat est réparti selon le pays où est domiciliée la succursale où le compte est ouvert, et les immobilisations corporelles et incorporelles selon le pays dans lequel ces actifs sont détenus.

Répartition des opérations poursuivies par région						
x 1 000 €	Pays-Bas		Autres états		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Résultat total des activités opérationnelles	158 901	166 947	24 674	17 899	183 575	184 846
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	338 431	364 493	196	165	338 627	364 658

41. Gestion du risque

Introduction

Dans la conduite de leurs opérations, les banques font face à différents risques. Le risque est défini comme la probabilité qu'un événement particulier puisse entraîner une perte pour la banque. Les banques doivent posséder des fonds propres suffisants afin d'être capables d'absorber les pertes potentielles en cas de scénario défavorable, de façon à ce qu'elles puissent poursuivre leurs activités si l'éventualité de ces pertes se concrétisait.

BinckBank s'efforce de conserver un profil de risque modéré, de façon à ce que les conséquences d'événements imprévus sur le bénéfice et les fonds propres soient limitées. BinckBank prêche attention de façon très importante à la gestion du risque et utilise des systèmes de gestion du risque. La procédure de gestion du risque comprend des mesures de contrôles pertinentes, des systèmes de compte rendu et des systèmes d'information. L'identification des risques, ainsi que la mise au point et l'actualisation des mesures de contrôles pertinentes, constituent un processus continu au sein de BinckBank. La gestion du risque est elle-même un processus continu, affecté à la fois par la conjoncture changeante et par la complexité croissante de la législation et de la réglementation.

Les risques concernant BinckBank, et les mesures de contrôle relatives à celui-ci, sont décrits en détail dans la partie Gestion du risque et du capital du rapport annuel (page 53). La note sur les risques financiers dans les états financiers s'appuie sur les exigences de l'IFRS 7.

La gestion du risque de BinckBank est axée sur :

- Pilier I
 - Risque de crédit
 - Risque de marché
 - Risque opérationnel
- Pilier II
 - Risque de taux d'intérêt
 - Risque de liquidité
 - Risque de crédit
 - Risque de concentration
 - Risque de marge
 - Risque de contrepartie

Après une partie générale sur la gestion du risque et du capital, ces types de risque sont séparément décrits ci-dessous.

Le profil de risque de BinckBank

BinckBank a un profil de risque fondamentalement différent de celui d'une banque néerlandaise traditionnelle. Les opérations bancaires typiques de BinckBank sont relativement simples, et concernent l'offre de prêts adossés à des portefeuilles de titres très liquides (prêts sur gages), la prestation de services de paiement vers des comptes de contrepartie fixes dans d'autres établissements bancaires, la gestion de patrimoine automatisée et les activités de taux d'intérêt relatives aux dépôts de la clientèle. Ces activités sont de façon générale classées comme étant à risque relativement limité. L'activité de base de BinckBank, le règlement d'opérations sur des titres, est toutefois un processus complexe. Chaque année, BinckBank traite des millions d'opérations, pour plus de 500 000 comptes, couvrant un très grand nombre de produits financiers sur plusieurs plates-formes de négociation, par l'intermédiaire de courtiers et en qualité de membre de places boursières. Jointe à une grande dépendance vis-à-vis de l'informatique, cette activité présente un risque opérationnel relativement élevé.

Organisation de la gestion du risque

Dans le cadre de l'organisation actuelle, la gestion du risque repose essentiellement sur le directeur général et le directeur financier, qui dirigent ensemble les différents services concernés par cette gestion du risque. Chacun de ces services dispose de ses propres règles, définissant ses obligations et ses responsabilités relatives à la gestion du risque. Ces règles sont coordonnées de façon à éviter les doubles emplois et les oublis dans les mécanismes de gestion du risque. L'indépendance des différentes fonctions, ou des différents services, est préservée par la séparation des lignes hiérarchiques. BinckBank utilise le principe des « trois lignes de défense », selon lequel les unités de l'entreprise sont les premières responsables de la gestion du risque. Les services de première ligne sont soutenus et suivis par des services spécialisés de deuxième ligne, comme la Gestion du Risque, Finances et Contrôle, Conformité, Contrôle Interne et Sécurité de l'Information. Le Service d'Audit Interne (SAI) constitue la troisième ligne de défense. La Commission d'Audit, la Commission du Risque et du Développement des Produits et le Conseil de surveillance, avec les régulateurs et l'auditeur externe, forment le dernier maillon au sein du Cadre de Conformité du Risque de Gouvernance.

Services et commissions de gestion du risque

La séparation des tâches est préservée dans l'organigramme de BinckBank.

Plusieurs organismes et services consultatifs, étroitement associés à la gestion de certains types de risque, existent également, les plus importants étant décrits plus en détail ci-dessous.

Commission trésorerie

La commission trésorerie s'occupe principalement de la gestion du risque de liquidité, du risque de crédit dans le portefeuille d'investissement et du risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change), et détermine la politique d'investissement pour les activités de taux d'intérêt.

Commission risque opérationnel

La Commission risque opérationnel, constituée de représentants de l'encadrement hiérarchique et des services d'appui spécialisés, est responsable de la gestion du risque opérationnel : elle s'occupe des risques liés à des facteurs humains et des défauts dans les procédures d'entreprise, comme le risque de sécurité de l'information, le risque juridique et le risque de non-conformité. Ses tâches principales comprennent la prise de décision pour des opérations sûres et contrôlées, la coordination et la promotion du contrôle du risque opérationnel et de la conception des principales procédures d'entreprise.

Commission crédit

BinckBank possède une commission crédit, qui a pour principale responsabilité de contrôler les risques de crédit dans les portefeuilles clients, y compris le risque de concentration, de marge et de contrepartie.

Service de gestion du risque

Le service de gestion du Risque est responsable de l'exécution quotidienne de la politique formulée par la commission crédit pour la gestion du risque de crédit et de marché, et il est placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur financier, de la commission crédit et de la commission risque opérationnel.

Service finances et contrôle

Le service finances et contrôle a la responsabilité d'administrer les données financières, et d'en rendre compte, en temps opportun, aux intervenants internes et externes. Cela comprend toute l'information obligatoire à fournir à la Banque des Pays-Bas et à l'Autorité pour les Marchés Financiers (AMF) des Pays-Bas.

Service Conformité

Le service Conformité a la responsabilité de surveiller la conformité avec les codes de conduite applicables et avec la législation et la réglementation pertinentes sur les titres, et il s'occupe avant tout de la gestion du risque lié à l'intégrité. BinckBank montre l'importance qu'elle attache aux valeurs telles que l'intégrité et la fiabilité au travers de son code de conduite, de ses règles contre les délits d'initiés et de sa charte du donneur d'alerte.

Service sécurité de l'information

BinckBank possède un service sécurité de l'information, dont le rôle est de formuler et de mettre en œuvre une politique de sécurité de l'information. Le service sécurité de l'information a la possibilité de faire remonter les problèmes au président du Directoire.

Service d'audit interne (SAI)

Conformément à la définition de l'audit interne de l'Institut des Auditeurs Internes, la mission du SAI est de donner, de façon indépendante et objective, de la certitude. Le but du SAI est de réaliser des tâches d'assurance afin de valoriser et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation interne. Le SAI contribue de cette façon à la réalisation des objectifs de l'entreprise grâce à une démarche systématique et méthodique appliquée à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance. Le SAI ne fournit pas de services de conseil.

Le périmètre ou domaine d'intervention du SAI comprend toutes les activités réalisées sous la responsabilité de BinckBank. Les coentreprises sont des personnes morales indépendantes, possédant leur propre licence, et qui se situent à l'extérieur du domaine d'intervention (direct) du SAI.

Surveillance des activités

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance débat de la stratégie et des risques associés à l'activité chaque année, et, en s'appuyant sur les rapports, il évalue la structure et le fonctionnement de la gestion du risque interne et des systèmes de contrôle. La surveillance de la communication de l'information financière par la société est de la responsabilité du Conseil de surveillance.

Commission d'audit

La commission d'audit est responsable de la surveillance de la mise en place et du fonctionnement du système de contrôle interne et de gestion du risque, du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe et du fonctionnement du service d'audit interne.

Commission du risque et du développement des produits

La commission du risque et du développement des produits (CRD) conseille le Conseil de surveillance sur les questions comme le profil de risque et la propension au risque de BinckBank. Elle vérifie également que la liquidité et le capital soient suffisants, et elle crée, teste et analyse de nouveaux produits, ou modifications de produits et de services existants, concernant l'obligation de prudence envers le client. La CRD est par ailleurs chargée d'identifier, d'analyser et de donner son avis sur tous les autres risques importants pour BinckBank.

Gestion du capital

L'objectif de la gestion du capital chez BinckBank est de conserver une position de solvabilité solide, en cherchant constamment à trouver le bon équilibre entre les capitaux propres qu'elle détient et les risques auxquels elle est exposée. Cela implique de détenir du capital pour les risques complémentaires du Pilier II identifiés par BinckBank, comme le risque de taux d'intérêt, le risque de concentration, le risque de marge et le risque de contrepartie, en plus des exigences de capital minimal prescrites dans le cadre du Pilier I (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel). Il est régulièrement vérifié que le capital mis en réserve dans le cadre du Pilier II soit d'un niveau convenable, ce qui peut amener à augmenter ou à réduire les exigences de fonds propres internes. Cette procédure de test porte le nom d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), procédure interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Le résultat de l'ICAAP est exprimé sous forme de ratio de solvabilité interne. L'objectif de fonds propres internes de BinckBank est d'atteindre un ratio de solvabilité interne d'au moins 12 %.

Adéquation des fonds propres

BinckBank contrôle en permanence que son capital soit suffisant. En partie grâce à une forte augmentation de ses fonds propres de base, le ratio de solvabilité de BinckBank est passé de 15,7 % au 31 décembre 2010 à 23,1 % au 31 décembre 2011. Le programme de rachat d'actions, en décembre 2011, s'explique par cette hausse de plus de 20 % du ratio de solvabilité. Le niveau actuel des fonds propres de base est suffisant pour poursuivre la croissance de nos activités et placer BinckBank dans une position solide pour faire face aux périodes de difficultés financières. L'adéquation des fonds propres est vérifiée tous les mois, sur la base des exigences en capital dans le cadre des Piliers I et II et en s'appuyant sur les résultats d'un ensemble déterminé de tests de résistance. Leurs résultats donnent des informations indiquant si les fonds propres sont suffisants et dans quelle mesure BinckBank peut poursuivre ses opérations en cas de situation difficile. L'exigence en capital dans le cadre du Pilier I est exprimée dans le ratio BRI. L'adéquation des fonds propres dans le cadre des Piliers I et II est exprimée dans le ratio de solvabilité.

Calcul des capitaux propres et des fonds propres de base réels (x 1 000 €)		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital souscrit et libéré	7 450	7 450
Réserve provisionnée pour les primes d'émission	373 422	373 422
Actions d'autocontrôle	(3 954)	(3 335)
Autres réserves	58 388	47 209
Bénéfices non distribués	34 210	44 240
Participations non majoritaires	7	(73)
Total des fonds propres	469 523	468 913
Moins : goodwill	(152 929)	(152 929)
Moins : autres immobilisations incorporelles	(135 773)	(164 155)
Moins : réserve de juste valeur	973	2 610
Moins : dividende proposé	(17 880)	(20 115)
Fonds propres de base	163 914	134 324
Moins : investissements en capital dans les filiales financières	(3 219)	(3 067)
Total du capital disponible (A) - Tier I	160 695	131 257
Risque de crédit - Pilier I	18 718	17 884
Risque de marché (= risque de change)	120	96
Risque opérationnel	22 522	26 003
Total du capital requis (B) - Pilier I	41 360	43 983
Risque de taux d'intérêt	4 294	8 349
Risque de liquidité	477	954
Risque de crédit - Pilier II	9 455	13 647
<i>Risque de concentration</i>	<i>7 054</i>	<i>9 062</i>
<i>Risque de marge</i>	<i>401</i>	<i>3,585</i>
<i>Risque de contrepartie</i>	<i>2 000</i>	<i>1 000</i>
Total du capital requis - Pilier II	14 226	22 950
Total du capital requis (C) - Piliers I + II	55 586	66 933
Ratio BRI (= A/B * 8 %)	31,1 %	23,9 %
Ratio de solvabilité (= A/C * 8 %)	23,1 %	15,7 %

Risque de crédit - Pilier I

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie et/ou un établissement émetteur participant à la négociation ou à l'émission d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation, et entraîne un préjudice financier pour BinckBank.

Prêt

BinckBank prête à des états, à des collectivités publiques de rang inférieur si elles sont garanties par l'état central, aux banques centrales et aux autres banques et établissements de crédit disposant d'une notation de crédit supérieure ou égale à F1 (Fitch ou équivalente). Il s'agit de prêts à court terme d'une durée allant de un jour à un maximum de un mois. BinckBank est exposée au risque de contrepartie (le risque de défaillance d'une contrepartie à laquelle un crédit a été accordé). BinckBank accorde des crédits à des contreparties dans le cadre d'un système de limites, à la fois de volume et de maturité pour chaque contrepartie, fixées à l'avance par la commission trésorerie.

Portefeuille d'investissement - obligations

Les notations de crédit à long terme publiées par les agences de notation sont également utilisées pour l'évaluation de la solvabilité des investissements en titre obligataires. Les investissements dans des états et des collectivités publiques de rang inférieur européens sont limités aux obligations néerlandaises et allemandes, qui conformément à la loi

néerlandaise sur la supervision financière (Wft) ont une pondération de solvabilité de 0 %. Les nouveaux investissements dans d'autres titres de créance doivent être notés au moins AA- et être éligibles comme garanties auprès de la Banque Centrale Européenne. Les investissements dont la note de crédit tombe sous A- sont soumis à examen et peuvent être liquidés.

Prêts sur gages

BinckBank propose à ses clients des facilités de crédit garanties par des titres, par l'intermédiaire de contrats clients particuliers. Ces avances peuvent être utilisées pour couvrir le dépôt de garantie sur des positions dérivées, pour acquérir des titres ou pour fournir des garanties bancaires adossées au compte titres. Dans le cas de prêts adossés à la garantie des instruments financiers, le montant du crédit avancé dépend en partie de la liquidité et du cours de l'instrument en question. Le service de gestion du risque emploie des systèmes automatisés pour suivre les prêts fournis et la valeur de la garantie en se basant sur les cours en temps réel. Le risque de crédit réside par conséquent dans les variations de la valeur de la garantie reçue.

Risque de crédit - Pilier II

Risque de concentration

Le service de gestion du risque surveille de près une concentration qui n'est pas souhaitable au sein des portefeuilles clients. Le risque de concentration se produit lorsqu'existe une concentration excessive sur une ou quelques actions, parce que des clients détiennent des portefeuilles d'investissement non diversifiés.

Risque de marge

Les clients de BinckBank peuvent prendre des positions sur des dérivés listés (options et contrats à terme). Le risque de crédit découlant de la prise de positions courtes sur des options est couvert en exigeant des clients la fourniture d'une couverture sous forme d'argent et/ou de titres (dépôts de garantie). Étant donné que le risque associé aux positions d'options courtes n'est pas suffisamment pris en compte par les exigences de fonds propres minimaux du Pilier I, BinckBank s'est imposée à elle-même une exigence supplémentaire en capital. Ce montant prend en compte l'importance des déficits du client non couverts par des titres en cas de baisse de 12,5 % des marchés financiers au cours d'une période de 5 jours de bourse.

Risque de contrepartie

BinckBank est exposée au risque de contrepartie, ce qui est la conséquence de ses opérations de courtage institutionnel. Ceci ne concerne qu'un nombre très limité de clients qui font exécuter leurs ordres par BinckBank de façon occasionnelle. Une limite maximale est fixée pour chaque contrepartie en ce qui concerne le montant total à régulariser.

Risque de crédit maximal

Le tableau suivant indique le risque de crédit maximal associé aux différents instruments financiers. Le risque de crédit maximal est présenté brut, sans tenir compte des effets de la diminution du risque de crédit apportée par des contrats de compensation et par la garantie qui a été fournie. Le risque de crédit maximal sur les positions dérivées pour le compte et le risque des clients est indiqué par le dépôt de garantie comme expliqué plus haut, et n'est pas compris dans ce tableau.

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
Risque de crédit		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	105 972
Banques	278 955	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119	169
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 594	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	1 682 452	1 599 700
Prêts et créances	324 097	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4 121
	2 621 431	2 397 400
Garanties	3 387	2 929
	2 624 818	2 400 329
La qualité des prêts et avances et la provision pour créances irrécouvrables sont indiquées dans les tableaux ci-dessous :		
Non échus	324 059	496 194
Échus	462	558
Total	324 521	496 752
Provision pour créances irrécouvrables	(424)	(486)
Prêts et créances nets	324 097	496 266
Les postes échus sont les postes restants après réalisation de la garantie (titres et garanties bancaires). La provision est constituée au cas par cas.		
Prêts et créances par pourcentage couvert :		
Prêts sur le marché monétaire	34 000	20 000
< 25 % du montant de la garantie	75 479	77 081
entre 25 % et 50 % du montant de la garantie	113 255	189 551
entre 50 % et 75 % du montant de la garantie	95 779	205 122
> 75 % du montant de la garantie	5 546	4 440
Échus	462	558
	324 521	496 752
Il n'y a pas de poste en souffrance ou pour lequel des provisions ont été comptabilisées dans l'une des autres catégories d'actifs financiers.		
<i>Prêts et créances dans le cadre des contrats prorogés</i>		
Si des prêts et créances existent, il est possible de conclure des contrats prorogés avec les clients. Les nouveaux contrats sont toutefois évalués régulièrement pour vérifier leur conformité et pour déterminer si leur paiement futur est probable.		
Prêts et créances dans le cadre des contrats prorogés	32	61

Risque de crédit sur les prêts garantis en cours ou sur les dépôts de garantie

BinckBank propose à ses clients des facilités de crédit garanties par des titres, par l'intermédiaire de son contrat client. Ces avances peuvent être utilisées pour couvrir le dépôt de garantie, pour acquérir des titres ou pour fournir des garanties bancaires. Dans tous ces cas, BinckBank est exposée à un risque de crédit (potentiel) par rapport au client. Compte tenu de la nature des prêts et de la garantie apportée, le risque de crédit est toutefois limité. Dans le cas de prêts adossés à la garantie d'instruments financiers, le montant du crédit avancé dépend en partie de la liquidité et du cours de l'instrument en question. La facilité de crédit pour tous les produits autorisant le prêt garanti est calculée conformément aux directives données par la commission crédit, en tenant compte des limites fixées dans la section 152 du Décret de Surveillance de la Conduite du Marché (Institutions Financières) [Besluit gedragstoezicht financiële ondernemingen, ou « Bgfo »]. BinckBank applique une limite inférieure de marge de sécurité de 30 % sur les actions et de 20 % sur les obligations. Ceci est très prudent en comparaison de la méthode standard employée par le régulateur pour calculer le risque de crédit dans le cadre de Bâle II. BinckBank conserve le droit vis-à-vis de ses clients d'ajuster la marge de sécurité à tout moment sans préavis. Les limites autorisées peuvent se traduire en une limite maximale de dépense. Cette limite de dépense peut être exprimée sous forme d'un ratio de couverture, selon lequel la garantie minimale se traduit par un ratio de couverture de 1. L'intensité avec laquelle le client dépasse 1 indique l'excédent relatif de couverture par rapport à la garantie minimale. Une couverture supplémentaire peut s'obtenir en apportant des garanties bancaires, une garantie sous forme de titres ou en augmentant le solde en caisse. Si le ratio de couverture tombe sous 1, le client s'engage dans la procédure de déficit. Si le ratio de couverture est inexistant (couverture égale à zéro), le client passe de la procédure de déficit à la procédure de recouvrement.

La surveillance du risque de crédit est effectuée par le service de gestion du risque, qui emploie des systèmes automatisés pour suivre les prêts fournis et la valeur de la garantie en se basant sur les cours en temps réel. Le risque de crédit réside par conséquent dans les variations de la valeur de la garantie reçue. Le service de gestion du risque surveille particulièrement une concentration qui n'est pas souhaitable au sein des portefeuilles clients. Le risque de concentration est une forme de risque de crédit, qui existe pour les clients ayant des prêts garantis et les clients ayant des dépôts de garantie sur les positions dérivées. Le risque de concentration se produit par exemple dans le cas de concentrations d'actions particulières par des clients ayant des portefeuilles d'investissement insuffisamment diversifiés. Le crédit garanti par des titres est dans ce cas trop dépendant d'un ou de quelques émetteurs. Si un émetteur venait à être défaillant, les conséquences en seraient beaucoup plus importantes que si le crédit avait été fourni en s'appuyant sur un portefeuille plus diversifié. Le service de gestion du risque surveille quotidiennement les concentrations excessives dans les portefeuilles clients. S'il devient nécessaire de limiter des concentrations excessives, des mesures sont prises conformément aux directives. Par ailleurs la commission crédit peut décider de limiter le risque de concentration associé à une action particulière en augmentant la marge de sécurité sur l'action en question.

Une marge est une somme que le vendeur d'une option ou d'un contrat à terme à découvert doit déposer comme garantie pour le risque de sa position. Une marge est une forme de garantie pour les pertes potentielles qui apparaissent en raison des obligations assumées par l'investisseur. Ceci ne signifie pas que les risques financiers sont limités au montant de ces obligations. Par conséquent le risque existe que la marge déposée par le client ne soit pas suffisante par rapport aux obligations qu'il assume. Le dépôt de garantie peut donc occasionner un risque de crédit pour le client. Le montant des dépôts de garantie est en partie déterminé par les pourcentages de marge fixés par le service de gestion du risque d'après la volatilité historique de l'action ou de l'indice sous-jacents. Le service de gestion du risque analyse quotidiennement les variations du marché et actualise les pourcentages de marge au moins une fois par mois.

Procédure de déficit

La limite de dépense disponible (LDD) des clients ayant un contrat de prêt est suivie par la Gestion du risque. Cette LDD est le solde entre la valeur pondérée des titres reçus du client et les obligations du client sous forme de prêts garantis et de dépôts de garantie. La LDD présente un déficit si les titres figurant dans le portefeuille du client ne fournissent plus une couverture suffisante pour les obligations du client. Dès qu'une LDD négative est repérée, la procédure de déficit est démarrée. La loi prescrit d'ouvrir une procédure de déficit. La procédure de déficit employée par BinckBank est la suivante :

BinckBank vérifie quotidiennement pour chaque client si les titres couvrent suffisamment les prêts garantis et/ou les dépôts de garantie (marge et ordres en cours). BinckBank le fait en calculant la LDD du client. En cas de LDD négative, le client doit compenser le déficit dans le délai de cinq jours ouvrables. Si un déficit résulte de positions sur des contrats à terme ou des dérivés du SRD, il doit être compensé dans le délai d'un jour ouvrable. Si la LDD du client est toujours négative le dernier jour où le déficit doit être compensé à 15 heures, BinckBank commencera de sa propre initiative à fermer les positions sur les titres du client. Les positions sur les titres seront fermées jusqu'à ce que la LDD du compte du client redevienne positive.

Concentration du risque par secteur économique

Le tableau suivant présente le risque de crédit par secteur économique.

Concentration du risque par secteur économique au 31 décembre 2011 x 1 000 €	Banques centrales	Établissements financiers	État/garanti par l'État	Personnes privées	Autres du secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	-	-	-	320 214
Banques	-	278 955	-	-	-	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	119	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	15 594	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 016 466	665 986	-	-	1 682 452
Prêts et créances	-	-	34 000	290 097	-	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
	320 214	1 295 421	699 986	290 097	15 713	2 621 431
Garanties	-	-	-	3 133	254	3 387
	320 214	1 295 421	699 986	293 230	15 967	2 624 818
Concentration du risque par secteur économique au 31 décembre 2010 x 1 000 €	Banques centrales	Établissements financiers	État/garanti par l'État	Personnes privées	Autres du secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	105 972	-	-	-	-	105 972
Banques	-	177 316	-	-	-	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	169	169
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	13 856	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 167 379	432 321	-	-	1 599 700
Prêts et créances	-	-	20 000	476 266	-	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	4 121	-	-	4 121
	105 972	1 344 695	456 442	476 266	14 025	2 397 400
Garanties	-	-	-	2 460	469	2 929
	105 972	1 344 695	456 442	478 726	14 494	2 400 329

Catégories de risque des actifs financiers

L'évaluation de la solvabilité des actifs et des passifs financiers s'appuie sur les notes de crédit fournies par les agences de notation. La trésorerie et les prêts aux banques sont classés selon les notes de crédit à court terme des agences de notation. Pour le portefeuille d'investissement, la note à long terme est utilisée. Les prêts et créances concernent le crédit obtenu en l'adossant à une garantie en titres par les personnes privées et PME clientes. Ceux-ci ne sont pas notés par les agences de notation de crédit. Les prêts garantis ne sont pas évalués selon une notation, mais selon la qualité de la garantie.

Catégories de risque des actifs financiers au 31 décembre 2011 x 1000 €	Note à court terme		Note à long terme			Non noté	Total
	F1+	F1	AAA	De AA+ à AA-	De A+ à A-		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-					320 214
Banques	-	269 497				9 458	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			-	-	-	119	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			-	-	-	15 594	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente			1 440 841	216 606	-	25 005	1 682 452
Prêts et créances						324 097	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	-	-		-
Total	320 214	269 497	1 440 841	216 606	-	374 273	2 621 431

Catégories de risque des actifs financiers au 31 décembre 2010 x 1000 €	Note à court terme		Note à long terme			Non noté	Total
	F1+	F1	AAA	De AA+ à AA-	De A+ à A-		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	105 972	-					105 972
Banques	-	174 208				3 108	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			-	-	-	169	169
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			-	-	-	13 856	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente			1 367 245	232 455	-		1 599 700
Prêts et créances						496 266	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			4 121	-	-		4 121
Total	105 972	174 208	1 371 366	232 455	-	513 399	2 397 400

Concentration du risque par pays

Le tableau suivant présente le risque de crédit, analysé par pays.

Répartition géographique au 31 décembre 2011 x 1 000 €	Niveau supra-national	Pays-Bas	Allemagne	Belgique	France	Autres états de l'UE	États hors UE	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	265 000	46 886	-	6,309	2,019	-	-	320 214
Banques	-	262 557	-	172	5 220	2 586	8 420	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	119	-	-	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	15 594	-	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	74 414	1 608 038	-	-	-	-	1 682 452
Prêts et créances	-	293 571	894	6 206	595	2 169	20 662	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	265 000	677 428	1 608 932	12 687	23 547	4 755	29 082	2 621 431
%	10 %	26 %	62 %	0 %	1 %	0 %	1 %	100 %
Répartition géographique au 31 décembre 2010 x 1 000 €	Niveau supra-national	Pays-Bas	Allemagne	Belgique	France	Autres états de l'UE	États hors UE	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	-	99 328	-	6,309	2,019	-	-	105 972
Banques	-	150 540	-	5 897	2 105	16 821	1 953	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	169	-	-	169
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	13 856	-	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-	91 410	1 418 905	-	-	89 385	-	1 599 700
Prêts et créances	-	470 823	569	8 250	884	2 461	13 279	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4 121	-	-	-	-	-	4 121
Total	-	816 222	1 419 474	18 400	19 405	108 667	15 232	2 397 400
%	0 %	34 %	59 %	1 %	1 %	5 %	0 %	100 %

La crise de la dette des PIIGS (Portugal, Italie, Irlande, Grèce, Espagne) et l'incertitude qui lui est associée, ont conduit BinckBank à restructurer son portefeuille d'investissement en 2010, et à alléger ses positions sur les obligations espagnoles et irlandaises. Les dernières obligations espagnoles ont été vendues en 2011.

BinckBank investit principalement dans des titres de l'état central et des collectivités publiques de rang inférieur allemands, qui conformément à la loi néerlandaise sur la supervision financière (Wft) ont une pondération de solvabilité de 0 %, et dans des Öffentliche Pfandbriefe allemands, qui selon le Wft ont une pondération de solvabilité de 10 %. Les Öffentliche Pfandbriefe allemands sont un type particulier d'obligation qui offre une sécurité supplémentaire à son détenteur selon la loi allemande sur les Pfandbriefe (Pfandbriefgesetz). En contrepartie de la dette que l'émetteur a envers les détenteurs, l'émetteur dispose d'une créance sur l'état central ou sur une ou plusieurs collectivités publiques de rang inférieur, qui constituent la réserve commune de garanties. La sécurité réside dans le fait que l'émetteur (la banque) a donné aux détenteurs des obligations un droit séparé sur la créance qu'elle a reçue de l'état central ou de ces collectivités publiques de rang inférieur, qu'ils peuvent exercer si l'émetteur de ces obligations manque à ses obligations. Ce qui provoquerait une suspension des paiements ou une faillite. Une position séparée est créée pour les détenteurs des obligations couvertes au sein de la banque émettrice (du point de vue juridique comme du point de vue de l'organisation). Ceci donne aux détenteurs des obligations couvertes une position séparée, et plus solide parce qu'ils détiennent une priorité dans les conditions du prêt : ils seront remboursés en premier, et les autres créanciers devront attendre leur tour jusqu'à ce que ce remboursement ait été effectué. Le plus souvent, les conditions de prêt de l'obligation désignent une partie qui agira comme représentante des détenteurs d'obligations en cas de suspension des paiements ou de faillite. En cas d'incapacité à verser les intérêts ou à rembourser les obligations à l'échéance, ce représentant (normalement appelé « syndic ») demande aux débiteurs de la banque d'effectuer dorénavant ses paiements au syndic à la place de la banque (c'est comme si les paiements avaient été de façon conditionnelle

« redirigés », la condition d'une suspension des paiements ou d'une faillite étant vérifiée). L'avantage de ce montage pour les détenteurs d'obligations est qu'ils ne sont pas affectés par la suspension des paiements ou la faillite de la banque (c'est ce qu'on appelle « éloignement de la faillite »). Aussi longtemps qu'il existe une différence positive entre le total de la réserve commune de garanties et ce que la banque doit verser aux détenteurs d'obligations, les détenteurs d'obligations ne subiront pas de perte (en dehors de celle éventuellement entraînée dans une certaine mesure par des retards de paiement). Cette meilleure qualité se retrouve d'habitude dans la meilleure notation de l'obligation couverte. Il convient de remarquer que les occasions pour lesquelles la structure de collatéralisation doit être réellement utilisée sont extrêmement rares. La dernière fois que cela s'est produit, c'était en 1901. Bien entendu, il est essentiel que le montage soit juridiquement inattaquable. Les conditions de prêt sont donc d'ordinaire plutôt conséquentes.

Les réserves communes de garanties des Pfandbriefe sont dynamiques. Leur composition peut varier au cours du temps, et habituellement change, selon les maturités des Pfandbriefe existants et nouveaux.

La loi allemande sur les Pfandbriefe prescrit que les banques émettant des Pfandbriefe doivent vérifier quotidiennement que la valeur additionnelle dans la réserve commune de garanties est d'au moins 2 %. Les banques émettant des Pfandbriefe allemands doivent rendre compte chaque trimestre de leurs positions dans la réserve commune de garanties des Pfandbriefe émis. Les informations suivantes doivent être communiquées pour les Öffentliche Pfandbriefe allemands :

- L'estimation de la réserve commune de garanties et de l'excédent de couverture associé ;
- L'échéancier de remboursement de la réserve commune de garanties comparé à celui des Pfandbriefe non échus ;
- Le pourcentage de produits dérivés employés dans la réserve commune de garanties ;
- La répartition par pays.

Estimation de la réserve commune de garanties

Trois méthodes différentes sont employées pour l'estimation des actifs dans la réserve commune de garanties :

- La valeur nominale (« Nennwert ») est utilisée pour rendre compte de la répartition par pays et par maturité ;
- La valeur actualisée nette (« Barwert ») est utilisée pour évaluer si l'excédent de couverture se situe toujours au niveau minimal de 2 % ;
- La valeur de marché nette corrigée du risque (« Risikobarwert ») est le résultat des tests de résistance de la valeur actualisée nette calculée pour des chocs de taux d'intérêt et monétaires.

Valeur actualisée nette

La valeur actualisée nette est calculée en actualisant toutes les valeurs de marché futures avec la courbe de rendement actuelle. Pour un titre européen, la courbe des taux de swaps en euros doit être utilisée. Il s'agit d'une courbe générique de rendement en euros pour l'ensemble de la zone euro, qui ne tient pas compte des questions propres à un pays. La VAN calculée peut différer de la valeur de marché réelle des actifs. Ce sera le cas si le taux d'intérêt actuel pour un actif n'est pas le même que le taux d'intérêt du swap. Les banques émettant des Pfandbriefe ne sont pas obligées de rendre compte d'après les valeurs de marché ou leurs estimations. Cet aspect est toutefois pris en compte par les parties au marché, comme les agences de notation de crédit. Afin de garantir une note de AAA, il sera donc dans certains cas nécessaire de conserver un excédent de couverture supérieur au minimum légal de 2 %.

Valeur actualisée nette corrigée du risque

La valeur actualisée nette est calculée afin de déterminer la valeur additionnelle et pour effectuer (chaque semaine) les tests de résistance obligatoires. Ceux-ci font intervenir plusieurs scénarii, calculés en simulant une variation brusque de la courbe de rendement et/ou des taux de change. Si le résultat du test de résistance indique un déficit de couverture, des actifs supplémentaires doivent être versés pour couvrir la différence. Les tests de résistance peuvent être effectués en employant trois méthodes différentes :

- Une approche statique, utilisant une variation parallèle réglementaire dans la courbe de rendement et des mouvements réglementaires dans les taux de change ;
- Une approche dynamique s'appuyant sur la volatilité du marché au cours d'une période récente, pour laquelle des niveaux minimaux légaux sont fixés ;
- Sur la base de modèles de risque interne qui doivent être approuvés par le régulateur des marchés financiers allemands BaFin.

L'approche de BinckBank

Pour son évaluation de la valeur additionnelle dans les registres de couverture, BinckBank prend d'abord en compte la valeur additionnelle calculée d'après les valeurs actualisées nettes. Fin 2011, selon le dernier rapport disponible de la réserve commune de garanties, les positions de BinckBank sur les Öffentliche Pfandbriefe allemands ont des valeurs additionnelles allant de 9,43 % à 43,27 %. Ceci est comparé à l'exposition dans le registre de couverture aux pays que BinckBank a désignés comme « faibles ». BinckBank surveille le risque pays dans le registre de couverture de deux manières. Tout d'abord, l'excédent de couverture dans le registre de couverture est comparé à l'exposition aux pays plus faibles indiquée. L'intention est ici de déterminer si l'excédent de couverture existe encore si l'exposition aux pays plus faibles est négligée. Les Pfandbriefe pour lesquels plus de 20 % du registre de couverture sont composés de pays plus faibles ne sont plus achetés. Nous prenons aussi en compte les notes de crédit de ces Pfandbriefe, comprenant l'opinion des agences de notation au sujet du risque pays pour le Pfandbriefe en question.

Pondération du risque de crédit et besoins en fonds propres

Ce tableau indique la pondération du risque de crédit avec les besoins en fonds propres conformément à la méthode standard de Bâle II.

Risque de crédit méthode standard au 31 décembre 2011 x 1 000 €	Pondération du risque						Atténuation du risque de crédit		Actifs pondérés par le risque	Besoins en fonds propres (8 %)
	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	Substi- tution	Garantie		
Créances ou créances éventuelles sur les états ou les banques centrales	1 002 935	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les états fédérés ou les collectivités locales	37 637	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les établissements financiers	29 209	950 597	326 310	-	-	-	(3 921)	-	160 190	12 815
Créances ou créances éventuelles sur les entreprises clientes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des particuliers ou créances éventuelles sur des particuliers	311 282	-	-	-	312 469	-	(5 537)	(293 389)	10 157	813
Postes échus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 512	-	-	-	-	63 631	-	-	63 631	5 090
Total	1 382 575	950 597	326 310	-	312 469	63 631	(9 458)	(293 389)	233 978	18 718
Risque de crédit méthode standard au 31 décembre 2010 x 1 000 €	Pondération du risque						Atténuation du risque de crédit		Actifs pondérés par le risque	Besoins en fonds propres (8 %)
	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	Substi- tution	Garantie		
Créances ou créances éventuelles sur les états ou les banques centrales	551 755	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les états fédérés ou les collectivités locales	24 992	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les établissements financiers	4 869	1 160 503	182 800	-	-	-	2 345	-	153 261	12 261
Créances ou créances éventuelles sur les entreprises clientes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des particuliers ou créances éventuelles sur des particuliers	383 804	-	-	-	497 771	-	(5 453)	(492 318)	-	-
Postes échus	-	-	-	-	-	72	-	-	72	6
Autres créances	-	-	-	-	-	70 212	-	-	70 212	5 617
Total	965 420	1 160 503	182 800	-	497 771	70 284	(3 108)	(492 318)	223 545	17 884

Pilier I – risque de marché

Le seul risque de marché auquel BinckBank est exposée dans le cadre du Pilier I est le risque de change. Le risque de change est le risque présenté par des variations dans la valeur de postes libellés en devises étrangères en raison de variations dans les taux de change. La politique de BinckBank est de ne pas prendre de positions actives sur les opérations de change. Des positions en devises ne peuvent donc se produire que comme conséquence de la facilitation d'opérations d'investissement par les clients. Notre politique est de couvrir le jour même les positions en devises découlant de nos opérations. Le département trésorerie couvre les positions en devises pendant la journée jusqu'à 22 heures CET. Les positions en devises qui se produisent après 22 heures sont couvertes le jour de bourse suivant. BinckBank considère que ce risque sur les positions en devises est acceptable.

Pilier I – risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte généralement de carences dans le traitement et le règlement quotidiens des transactions avec les clients ou d'autres parties, ou dans les procédures et actions mises en place pour permettre la détection rapide d'erreurs, de défauts quantitatifs ou qualitatifs ou de limitation des ressources humaines, de prise de décision défectueuse en raison d'une gestion inadaptée des informations et de l'absence de respect des procédures de contrôle interne.

BinckBank a obtenu l'autorisation de la Banque des Pays-Bas de passer de l'approche indicateur de base (AIB) à l'emploi de l'approche standard (AS) pour l'évaluation du risque opérationnel, à compter du premier trimestre 2011. Dans le cadre de l'AIB, le risque opérationnel est évalué en se servant d'un pourcentage, prescrit par le régulateur, de 15 % du résultat opérationnel moyen au cours des trois exercices précédents. Dans le cadre de l'AS, le résultat opérationnel au cours des trois exercices précédents est divisé en plusieurs secteurs d'activité avec des exigences en fonds propres prédéfinies allant de 12 % à 18 %. Les besoins en fonds propres obligatoires pour le risque opérationnel ont diminué, en partie en raison du passage à l'AS.

Approche standard au 31 décembre 2011

Secteur d'activité	Résultat opérationnel			Pondération du risque	Besoins en fonds propres
	2009	2010	2011		
Courtage de détail	129 896	120 285	126 659	12 %	15 074
Banque de détail	43 825	43 587	38 907	12 %	5 053
Services d'agence	8 758	12 605	12 219	15 %	1 679
Gestion d'actifs	3 743	8 369	5 790	12 %	716
Total	186 222	184 846	183 575		22 522

Approche standard au 31 décembre 2010

Secteur d'activité	Résultat opérationnel			Pondération du risque	Besoins en fonds propres
	2008	2009	2010		
Courtage de détail	101 639	129 896	120 285	12 %	14 073
Banque de détail	40 640	43 825	43 587	12 %	5 122
Services d'agence	5 882	8 758	12 605	15 %	1 362
Gestion d'actifs	847	3 743	8 369	12 %	518
Total	149 008	186 222	184 846		21 075

Approche indicateur de base au 31 décembre 2010

	Résultat opérationnel			Pondération du risque	Besoins en fonds propres
	2008	2009	2010		
Total	149 008	186 222	184 846	15 %	26 003

L'objectif interne est, pour les pertes annuelles sur les activités normales provoquées par des risques opérationnels, qu'elles ne dépassent pas 1 % du produit brut des commissions. On entend ici par « pertes provoquées par des risques opérationnels » :

- Le résultat financier d'erreurs et de remboursements de clients ;
- Autres pertes directes dues à des défaillances des systèmes informatiques, du traitement automatisé de l'information et des processus opérationnels.

Les pertes provoquées par des risques opérationnels, en 2011, se sont élevées à 1,17 % du produit brut total des commissions, ce qui par conséquent est supérieur aux limites internes de BinckBank. Les pertes opérationnelles, en 2010, avaient atteint 0,94 %.

Le système d'évaluation et de contrôle du risque opérationnel de BinckBank satisfait aux conditions suivantes :

- Établissement de responsabilités clairement réparties ;
- Mesure, évaluation et actualisation du risque opérationnel actuel au sein de la commission risque opérationnel ;
- Entretien et communication de la base de données des pertes à la commission risque opérationnel ;
- Le système d'évaluation et de contrôle est soumis régulièrement à l'analyse d'un expert indépendant ;
- Les résultats des vérifications périodiques sont débattus tous les mois par la commission risque opérationnel, et de plus une évaluation annuelle du risque est effectuée pour déterminer la propension au risque en présence du Directoire, des directeurs des unités opérationnelles et des responsables des services de support.

Le risque ne peut être traité que par une procédure convenable de compte rendu de la gestion. Chez BinckBank, cette procédure satisfait aux conditions suivantes :

- Compte rendu régulier de l'efficacité, ou bien des contrôles, au responsable de l'unité opérationnelle, une fonction supplémentaire de surveillance étant réservée au SAI (Responsable du Département d'Audit Interne). Le SAI vérifie que les contrôles soient correctement réalisés par la deuxième ligne de défense, de façon complète et dans les délais. Le compte rendu du contrôleur et l'inefficacité des contrôles sont également communiqués à la commission risque opérationnel ;
- L'efficacité des contrôles est débattue par la commission risque opérationnel. Des mesures appropriées sont ensuite prises en cas de risque inacceptable. La commission risque opérationnel donne aussi son accord pour les nouveaux produits et services qui vont être lancés par BinckBank, en s'attachant particulièrement à l'identification et à la gestion du risque, et à la mise au point des principaux contrôles adéquats pour le produit ou service en question au sein du système de gestion du risque.

Pilier II – risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'exposition aux variations au sein de la courbe de rendement qui affectent la profitabilité future. Le risque de taux d'intérêt affecte les postes du bilan comptabilisés sous Banques, Prêts et créances, Titres productifs d'intérêts, Autres passifs et Dépôts clientèle. BinckBank gère le risque relatif à ses opérations bancaires en faisant activement concorder les échéances de ses actifs et de ses passifs, dans certaines limites.

Répartition par maturités au 31 décembre 2011 x 1 000 €	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Non productifs d'intérêts	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	-	-	-	-	320 214
Banques	264 497	5 000	-	-	-	9 458	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	119	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	15 594	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	131 265	864 789	568 594	117 804	-	-	1 682 452
Prêts et créances	324 097	-	-	-	-	-	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
	1 040 073	869 789	568 594	117 804	-	25 171	2 621 431
Passifs							
Banques	28 161	-	-	-	-	-	28 161
Dépôts clientèle	2 492 503	-	-	-	-	-	2 492 503
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	155	155
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	1 013	1 013
	2 520 664	-	-	-	-	1 168	2 521 832
Répartition par maturités au 31 décembre 2010 x 1 000 €							
	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Non productifs d'intérêts	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	105 972	-	-	-	-	-	105 972
Banques	169 203	5 005	-	-	-	3 108	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	169	169
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	13 856	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	46 000	420 605	713 622	419 473	-	-	1 599 700
Prêts et créances	496 266	-	-	-	-	-	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4 121	-	-	-	-	4 121
	817 441	429 731	713 622	419 473	-	17 133	2 397 400
Passifs							
Banques	25 610	-	-	-	-	-	25 610
Dépôts clientèle	2 258 290	-	-	-	-	-	2 258 290
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	50	50
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	1 485	1 485
	2 283 900	-	-	-	-	1 535	2 285 435

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt existe en raison de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché puissent avoir des conséquences négatives sur la profitabilité future. Le risque de taux d'intérêt des opérations bancaires peut être mieux mis en évidence grâce à une analyse de sensibilité. La sensibilité du résultat et du capital de la banque à des variations parallèles dans la courbe de rendement est communiquée chaque mois à la commission trésorerie.

Risque de variation parallèle progressive de la courbe de rendement

Une variation progressive des taux d'intérêt du marché (la courbe de rendement) a un impact sur les produits d'intérêts futurs des prêts sur gages et du portefeuille d'investissement, et sur l'intérêt versé par BinckBank sur les comptes sur livrets et les comptes titres. BinckBank gère ce risque relatif à ses opérations bancaires en faisant activement concorder les échéances de ses actifs et de ses passifs, et en les maintenant dans certaines limites.

Dans ces simulations à montant total en euros, est indiqué l'effet sur le résultat de variations progressives de la courbe de rendement de +200, +100, -100 et -200 points de base pendant une période d'un an après la date du bilan, avec un intérêt de base inchangé.

L'effet sur le résultat avant impôts sur des périodes de un et de deux ans après la date du bilan est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Analyse de sensibilité du produit de taux d'intérêt		
Variation parallèle progressive de la courbe de rendement en points de base	Effet sur le résultat	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
Sur une période de 1 an		
+200	64	(1 416)
+100	32	(697)
-100	(1 503)	(96)
-200	(1 922)	643
Sur une période de 2 ans		
+200	7 365	5 025
+100	3 683	269
-100	(7 068)	(3 987)
-200	(11 250)	(4 585)

Risque de variation parallèle soudaine de la courbe de rendement

Outre les variations progressives de la courbe de rendement, des variations soudaines, appelées chocs de taux d'intérêt, peuvent également se produire. Dans le cas de BinckBank, les chocs de taux d'intérêt se traduisent par des variations de la valeur du portefeuille d'investissement. BinckBank a un portefeuille d'investissement composé de titres à revenu fixe, et diversifié par des maturités différentes. Les investissements réels dans le portefeuille sont choisis par la commission trésorerie. Le portefeuille est susceptible de gains et pertes en raison de variations de la courbe de rendement et de la solvabilité des établissements émettant ou garantissant les obligations.

Le taux d'intérêt effectif dans le portefeuille d'investissements à revenu fixe, classés comme disponibles à la vente, est de 1,72 % (2010 : 1,56 %).

L'effet sur le capital d'un choc de taux d'intérêt de 100 points de base est présenté dans le tableau ci-dessous (avant impôts) :

Variation parallèle soudaine de la courbe de rendement en points de base	Effet sur le capital	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
100	(13 796)	(24 400)
-100	13 796	20 400

Les chiffres ci-dessus ne concernent qu'une variation dans le résultat non réalisé. Cela ne conduira à des pertes que si la banque est contrainte de liquider son portefeuille d'investissement à la suite de retraits importants de la part des clients, combinés à un choc de taux d'intérêt.

Pilier II – risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BinckBank ne soit pas capable de répondre à ses obligations financières. La gestion de ce risque est de la plus haute priorité pour BinckBank, afin de garantir qu'elle détienne des réserves de liquidités suffisantes et qu'elle puisse toujours répondre à ses obligations financières. La gestion du risque de liquidité est conçue de façon à faire face aux conséquences de facteurs de tension propres à BinckBank, comme une publicité négative, des opérations plus importantes de la part des clients (achats nets), ou une modification des taux d'intérêt des concurrents.

Le tableau suivant indique la valeur des passifs non actualisés par maturité contractuelle restante.

Maturité contractuelle restante des passifs (non actualisés) au 31 décembre 2011 x 1 000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Banques	28 161	-	-	-	-	28 161
Dépôts clientèle	2 496 840	-	-	-	-	2 496 840
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	155	-	-	-	155
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 013	-	-	-	1 013
Total	2 525 001	1 168	-	-	-	2 526 169
Maturité contractuelle restante des passifs (non actualisés) au 31 décembre 2010 x 1 000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Banques	25 610	-	-	-	-	25 610
Dépôts clientèle	2 262 820	-	-	-	-	2 262 820
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	50	-	-	-	50
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 485	-	-	-	1 485
Total	2 288 430	1 535	-	-	-	2 289 965

Si les clients retirent en masse leurs avoirs ou si les avoirs des clients sont collectivement utilisés pour investir, le risque que BinckBank soit incapable de répondre à ses obligations envers ses créanciers existe. La politique de risque de liquidité de BinckBank s'attache par conséquent avant tout à traiter cet aspect du risque de liquidité.

La mesure dans laquelle les échéances de ses actifs et de ses passifs concordent est d'une importance fondamentale pour BinckBank. Les banques ne parviennent d'habitude pas à faire parfaitement concorder les échéances de leurs actifs et de leurs passifs, parce que les opérations sont souvent imprévisibles et qu'elles sont aussi de nature extrêmement variée. Les échéances de ses actifs et de ses passifs et la possibilité de remplacer les passifs productifs d'intérêts lorsqu'ils arrivent à échéance d'une façon économiquement acceptable sont des facteurs importants pour l'évaluation de la liquidité de la banque et de la mesure dans laquelle la banque est exposée aux variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Fin décembre BinckBank disposait d'une position solide en liquidités immédiatement disponibles. BinckBank disposait également de facilités de prise en pension auprès de banques externes afin de préserver sa position de liquidité. Au cas où ces mesures se révéleraient insuffisantes, BinckBank peut utiliser sa facilité TARGET 2 auprès de la banque centrale pour lever des liquidités supplémentaires sécurisées par son portefeuille d'investissement (facilité de prêt marginal). Ceci permet d'éviter une situation où en raison de sorties importantes de liquidités, BinckBank serait forcée de liquider son portefeuille d'investissement en se trouvant dans une situation difficile.

La politique de liquidité de BinckBank comprend des contrôles, des seuils d'alerte et des mesures supplémentaires en cas de sortie importante de liquidités en raison de retraits de clients ou d'investissements. La politique de liquidité est formulée dans un plan d'urgence liquidités.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers d'après leur maturité restante attendue. Les actifs arrivant à échéance dans les deux semaines sont traités comme étant disponibles à vue. Les dépôts de la clientèle sont traités comme disponibles à vue dans le tableau. En pratique, une maturité plus longue est attribuée à ces produits. Les positions à la fin de l'année sont représentatives des positions au cours de l'année. Par ailleurs, les facilités de prêt et les possibilités de liquidation des titres productifs d'intérêts sont indiquées. Ceci concerne les titres à revenu fixe qui peuvent être négociés sur un marché actif ou servir de garantie à un prêt de la Banque des Pays-Bas.

Calendrier de maturité au 31 décembre 2011 x 1 000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	-	-	-	320 214
Banques	278 955	-	-	-	-	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	119	-	-	-	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	15 594	-	-	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	144 611	384 549	1 153 292	-	1 682 452
Prêts et créances	290 097	34 000	-	-	-	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
	889 266	194 324	384 549	1 153 292	-	2 621 431
Garanties	-	47	155	346	2 839	3 387
	889 266	194 371	384 704	1 153 638	2 839	2 624 818
Passifs						
Banques	28 161	-	-	-	-	28 161
Dépôts clientèle	2 492 503	-	-	-	-	2 492 503
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	155	-	-	-	155
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 013	-	-	-	1 013
	2 520 664	1 168	-	-	-	2 521 832
Excédent / déficit de liquidité selon les maturités contractuelles	(1 631 398)	193 203	384 704	1 153 638	2 839	102 986
Crédit, facilités de crédit et possibilités de liquidation	1 682 452	(144 611)	(384 549)	(1 153 292)	-	-
Excédent / déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de crédit et des possibilités de liquidation	51 054	48 592	155	346	2 839	102 986

Calendrier de maturité au 31 décembre 2010 x 1 000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	105 972	-	-	-	-	105 972
Banques	169 174	5 034	-	3 108	-	177 316
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	169	-	-	-	169
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	13 856	-	-	-	13 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-	86 514	362 173	1 151 013	-	1 599 700
Prêts et créances	476 266	20 000	-	-	-	496 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	4 121	-	-	4 121
	751 412	125 573	366 294	1 154 121	-	2 397 400
Garanties	-	225	55	236	2 413	2 929
	751 412	125 798	366 349	1 154 357	2 413	2 400 329
Passifs						
Banques	25 610	-	-	-	-	25 610
Dépôts clientèle	2 258 290	-	-	-	-	2 258 290
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	50	-	-	-	50
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 485	-	-	-	1 485
	2 283 900	1 535	-	-	-	2 285 435
Excédent / déficit de liquidité selon les maturités contractuelles	(1 532 488)	124 263	366 349	1 154 357	2 413	114 894
Crédit, facilités de crédit et possibilités de liquidation	1 603 821	(86 514)	(366 294)	(1 151 013)	-	-
Excédent / déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de crédit et des possibilités de liquidation	71 333	37 749	55	3 344	2 413	114 894

42. Événements survenus après la date du bilan

Une modification de la politique de rémunération, conformément à la réglementation en faveur d'une politique de rémunération contrôlée, figurant dans la loi néerlandaise sur la supervision financière (WFT), introduite par la Banque des Pays-Bas en 2011, sera proposée au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 23 avril 2012. L'objectif est toutefois d'appliquer la politique de rémunération modifiée avec effet rétroactif à l'exercice 2011. Si les actionnaires approuvent la politique de rémunération modifiée, une partie de la rémunération de la performance variable sera payée en actions BinckBank. L'effet de ce paiement en actions sera comptabilisé lors de la répartition des actions, qui aura lieu le lendemain de l'assemblée générale. La politique de rémunération modifiée n'aura pas d'impact important sur le capital et le résultat comptabilisés pour 2011.

Bilan des sociétés (avant affectation du bénéfice)

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
		x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	c	320 211	105 970
Banques	d	270 905	171 254
Prêts et créances	e	324 097	496 266
Obligations et autres titres à revenu fixe	f	1 682 452	1 603 821
Actions et autres titres à revenu variable	g	15 713	14 025
Investissement dans les filiales et les coentreprises	h	11 170	303 711
Immobilisations incorporelles	i	292 148	320 348
Immobilisations corporelles	j	45 805	43 520
Impôt courant	k	3 374	4 949
Autres actifs	m	33 763	9 375
Comptes de régularisation actifs	n	37 659	49 054
Positions dérivées détenues pour le compte de clients	20	311 282	383 804
Total actifs		3 348 579	3 506 097
Passifs			
Banques	d	28 161	25 610
Dépôts clientèle	o	2 492 503	2 258 290
Impôt courant	k	75	6
Impôt différé	l	16 633	12 695
Autres passifs	p	14 008	341 424
Comptes de régularisation passifs	q	14 246	14 014
Positions dérivées détenues pour le compte de clients	20	311 282	383 804
Provisions	r	2 155	1 268
Total passifs		2 879 063	3 037 111
<i>Capital social souscrit</i>		7 450	7 450
<i>Primes d'émission</i>		373 422	373 422
<i>Actions d'autocontrôle</i>		(3 954)	(3 335)
<i>Réserve de réévaluation</i>		(973)	(2 610)
<i>Autres réserves</i>		59 361	49 819
<i>Bénéfices non distribués</i>		34 210	44 240
Fonds propres	s	469 516	468 986
Total passifs		3 348 579	3 506 097

Compte de résultat des sociétés

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
Quote-part dans les résultats des filiales et des coentreprises (après impôt)	(2 189)	15 624
Autres résultats (après impôt)	36 399	28 616
Résultat net	34 210	44 240

État des variations des fonds propres des sociétés

x 1 000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve pour les primes d'émission	Actions d'autocontrôle	Réserve de réévaluation	Réserves légales	Autres réserves	Bénéfices non distribués	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2011		7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	-	49 819	44 240	468 986
Plus-value latente sur actifs disponibles à la vente (après impôt)	s	-	-	-	5 080	-	-	-	5 080
Réalisation de réévaluations par le résultat	s	-	-	-	(3 443)	-	-	-	(3 443)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>		-	-	-	1 637	-	-	-	1 637
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	-	34 210	34 210
Total des produits et charges		-	-	-	1 637	-	-	34 210	35 847
Paiement du dividende final de l'exercice 2010	s	-	-	-	-	-	(20 022)	-	(20 022)
Paiement du dividende provisoire de l'exercice 2011	s	-	-	-	-	-	(14 831)	-	(14 831)
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	s	-	-	345	-	-	155	-	500
Rachat d'actions	s	-	-	(964)	-	-	-	-	(964)
Affectation de bénéfices non répartis aux autres réserves		-	-	-	-	-	44 240	(44 240)	-
31 décembre 2011		7 450	373 422	(3 954)	(973)	-	59 361	34 210	469 516
x 1 000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve pour les primes d'émission	Actions d'autocontrôle	Réserve de réévaluation	Réserves légales	Autres réserves	Bénéfices non distribués	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2010		7 607	386 978	(18 097)	10 616	3 173	42 921	47 161	480 359
Plus-value latente sur actifs disponibles à la vente (après impôt)	s	-	-	-	(14 478)	-	-	-	(14 478)
Réalisation de réévaluations par le résultat	s	-	-	-	1 252	-	-	-	1 252
Réserve pour réévaluation de filiales	s	-	-	-	-	(3 173)	-	-	(3 173)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>		-	-	-	(13 226)	(3 173)	-	-	(16 399)
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	-	44 240	44 240
Total des produits et charges		-	-	-	(13 226)	(3 173)	-	44 240	27 841
Paiement du dividende final de l'exercice 2009	s	-	-	-	-	-	(22 977)	-	(22 977)
Paiement du dividende provisoire de l'exercice 2010	s	-	-	-	-	-	(17 788)	-	(17 788)
Attribution de droits à actions	s	-	-	-	-	-	101	-	101
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	s	-	-	1 053	-	-	401	-	1 454
Rachat d'actions	s	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)
Actions annulées	s	(157)	(13 556)	13 713	-	-	-	-	-
Affectation de bénéfices non répartis aux autres réserves		-	-	-	-	-	47 161	(47 161)	-
31 décembre 2010		7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	-	49 819	44 240	468 986

Notes aux états financiers des sociétés

a. Informations générales

Présentation de la société

BinckBank N.V. est une société de droit néerlandais ayant son siège social sis à Amsterdam, dont les actions sont publiquement négociées. BinckBank N.V. propose des services de courtage conventionnel et en ligne sur les titres et les produits dérivés pour des investisseurs particuliers et professionnels.

Les états financiers de BinckBank, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011, ont été préparés par le Directoire, et leur publication approuvée conformément à la résolution du Directoire et du conseil de surveillance du 8 mars 2012.

Amsterdam,

Directoire :

K.N. Beentjes (président)

E.J.M. Kooistra (directeur financier)

P. Aartsen

N. Bortot

Conseil de surveillance :

C.J.M. Scholtes (président)

J.K. Brouwer

L. Deuzeman

A.M. van Westerloo

Présentation des états financiers

En optant pour ce que prévoit le Titre 9 du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas, BinckBank a préparé les états financiers de la société en utilisant les mêmes principes comptables que ceux employés pour les comptes consolidés. Conformément aux dispositions de l'Article 402 du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas, le résultat de la société n'indique que la quote-part des résultats des filiales et filiales après impôt et les autres profits après impôt.

b. Principes comptables

Généralités

Les notes des comptes consolidés précisent en détail les principes comptables et, sauf mention contraire, ceux-ci s'appliquent de la même façon aux états financiers de la société.

L'état visé aux Articles 379 et 414 du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas est déposé auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce à Amsterdam.

Filiales

Les investissements dans les sociétés du groupe sont comptabilisés en tant que valeur de l'actif nette. Les dates d'arrêté des comptes de ces sociétés sont identiques et les principes comptables utilisés pour leur information financière sont conformes à ceux utilisés par BinckBank pour des opérations et événements similaires dans des circonstances semblables.

Notes au bilan des sociétés

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
c. Espèces et soldes auprès des banques centrales	320 211	105 970
Ce poste comprend toute la trésorerie en monnaie légale, y compris les billets et les pièces en monnaie étrangère, et tout solde créditeur disponible sur demande auprès des banques centrales des états où BinckBank dispose de bureaux.		
d. Actifs et passifs bancaires		
Avoirs en banque	270 905	171 254
Ce poste comprend toute la trésorerie et les équivalents de trésorerie relatifs aux activités de l'entreprise détenus sur des comptes auprès d'établissements de crédit contrôlés par les régulateurs bancaires.		
Ce poste comprend :		
Soldes créditeurs disponibles sur demande	156 009	163 113
Argent au jour le jour	105 438	5 033
Créance de la Banque des Pays-Bas relative au Système de Garantie des Dépôts pour DSB Bank	9 458	3 108
	270 905	171 254
Les créances au jour le jour ont des échéances initiales de moins de trois mois. Un intérêt est perçu sur ces soldes à un taux variable basé sur l'EONIA ou l'EURIBOR. Pour la créance de la Banque des Pays-Bas relative au Système de Garantie des Dépôts pour DSB Bank, voir note 8 du compte consolidé de la situation financière.		
Engagements en banque	28 161	25 610
BinckBank a des accords de balayage avec plusieurs banques par lesquels les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires sont régularisés par l'intermédiaire d'un compte de contrepartie de trésorerie fixe. Cela ne se constate que sur le relevé de compte pour le jour ouvrable suivant : par conséquent BinckBank a en fin d'année une obligation envers un compte bancaire unique pendant une très courte période.		
e. Prêts et créances	324 097	496 266
Ce poste comprend les créances sur les clients du secteur privé, y compris les prêts au jour le jour et les découverts garantis par des titres et des garanties bancaires (prêts garantis). Tous les prêts et créances ont une durée restante de moins d'un an.		
Leur répartition détaillée est la suivante :		
Créances sur les institutions publiques	34 000	20 000
Créances garanties par des titres	287 115	470 741
Créances garanties par des garanties bancaires	2 944	5 453
Autres créances	462	558
Prêts et créances, bruts	324 521	496 752
Moins : provision pour dépréciation	(424)	(486)
	324 097	496 266

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou l'EONIA. Les autres créances sont les sommes à recouvrer restantes après exécution de la garantie (titres et garanties bancaires).		
f. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 682 452	1 603 821
Ceci concerne le portefeuille d'investissement composé de :		
Actifs financiers disponibles à la vente	1 682 452	1 599 700
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4 121
	1 682 452	1 603 821
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>		
Ce poste comprend :		
Obligations d'État / obligations garanties par l'État	676 838	432 322
Autres obligations	1 005 614	1 167 378
	1 682 452	1 599 700
Ce poste concerne un portefeuille de titres productifs d'intérêts dont les maturités restantes vont de 0 à 3 ans.		
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>		
Ce poste comprend :		
Obligations d'État / obligations garanties par l'État	-	4 121
	-	4 121
Le portefeuille de titres productifs d'intérêts classés comme actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance concernait une obligation d'État néerlandaise qui a été remboursée en 2011.		
g. Actions et autres titres à revenu variable	15 713	14 025
Le portefeuille de négociation comprend :		
Dérivés SRD à payer	119	169
Positions en actions relatives à des obligations du SRD	15 594	13 856
	15 713	14 025
BinckBank a démarré en 2010 son offre de contrats du SRD (Service de Règlement Différé) en France. Pour plus de renseignements au sujet de cet instrument financier, voir note 9 des comptes consolidés.		

	31 décembre 2011	31 décembre 2010		
	x 1 000 €	x 1 000 €		
h. Investissement dans les filiales et coentreprises	11 170	303 711		
Ce poste comprend :				
Sociétés du groupe	7 951	300 644		
Autres filiales	1 510	2 174		
Coentreprises	1 709	893		
	11 170	303 711		
Les variations au cours de l'année ont été les suivantes :				
Solde au 1 ^{er} janvier	303 711	302 997		
Augmentations de capital et acquisitions	7 400	5 513		
Dividendes et remboursements de capital	(297 752)	(17 250)		
Résultat dans les sociétés associées et les coentreprises	(2 189)	15 624		
Variation de la réserve de réévaluation pour les filiales	-	(3 173)		
Solde au 31 décembre	11 170	303 711		
Le poste investissement dans les sociétés liées et les coentreprises comprend entre autres des investissements dans TOM Holding B.V., BeFrank N.V. et ThinkCapital Holding B.V.				
Le poste dividendes et remboursements de capital comprend les dividendes reçus de Syntel Beheer B.V. et le rapatriement du capital entièrement disponible de Binck België N.V.				
<i>Présentation des sociétés du groupe</i>				
Le tableau suivant est la liste des sociétés du groupe				
	Siège	Pays	Participation fin 2011	Participation fin 2010
Binck België N.V.	Anvers	Belgique		100 %
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	100 %	100 %
Syntel Beheer B.V.	Reeuwijk	Pays-Bas	100 %	100 %
ThinkCapital Holding B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	60 %	60 %
Les activités de Binck België B.V. ont été interrompues en 2010, et la société a été liquidée en décembre 2011.				
Pour les autres participations, voir note 13 du compte consolidé de la situation financière des filiales et coentreprises.				

	31 décembre 2011		31 décembre 2010			
	x 1 000 €		x 1 000 €			
i. Immobilisations incorporelles	292 148		320 348			
Les variations en 2011 ont été les suivantes :						
	Marque commerciale	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	12 562	58 866	91 741	4 250	152 929	320 348
Investissements	-	-	-	1 713	-	1 713
Cessions : coût	-	-	-	(414)	-	(414)
Cessions : amortissement cumulé	-	-	-	414	-	414
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 106)	(2 117)	-	(29 913)
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	3 846	152 929	292 148
Coût cumulé	31 405	84 095	131 058	11 621	152 929	411 108
Amortissement cumulé et dépréciations	(25 124)	(33 638)	(52 423)	(7 775)	-	(118 960)
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	3 846	152 929	292 148
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		
Les variations en 2010 ont été les suivantes :						
	Marque commerciale	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	18 843	67 276	104 846	3 975	152 929	347 869
Investissements	-	-	-	2 022	-	2 022
Cessions : coût	-	-	-	(359)	-	(359)
Cessions : amortissement cumulé	-	-	-	359	-	359
Amortissement	(6 281)	(8 410)	(13 105)	(1 747)	-	(29 543)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 741	4 250	152 929	320 348
Coût cumulé	31 405	84 095	131 058	10 322	152 929	409 809
Amortissement cumulé et dépréciations	(18 843)	(25 229)	(39 317)	(6 072)	-	(89 461)
Solde au 31 décembre 2010	12 562	58 866	91 741	4 250	152 929	320 348
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		
	x 1 000 €		x 1 000 €		
j. Immobilisations corporelles	45 805		43 520		
Les variations en 2011 ont été les suivantes :					
	Biens immobiliers	Parties intégrantes et accessoires	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	24 665	7 852	10 999	4	43 520
Investissements	4 829	435	2 176	12	7 452
Cessions : coût	-	-	(322)	(18)	(340)
Cessions : dépréciation cumulée	-	-	322	18	340
Dépréciation et amortissement	(579)	(948)	(3 634)	(6)	(5 167)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 339	9 541	10	45 805
Coût cumulé	29 827	8 666	19 318	12	57 823
Dépréciation cumulée et dépréciations	(912)	(1 327)	(9 777)	(2)	(12 018)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 339	9 541	10	45 805
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	
Les variations en 2010 ont été les suivantes :					
	Biens immobiliers	Parties intégrantes et accessoires	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	-	345	11 874	7	12 226
Investissements	24 998	8 125	2 939	-	36 062
Cessions : coût	-	(958)	(1 908)	-	(2 866)
Cessions : dépréciation cumulée	-	958	1 908	-	2 866
Dépréciation et amortissement	(333)	(618)	(3 814)	(3)	(4 768)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 852	10 999	4	43 520
Coût cumulé	24 998	8 231	17 464	18	50 711
Dépréciation cumulée et dépréciations	(333)	(379)	(6 465)	(14)	(7 191)
Solde au 31 décembre 2010	24 665	7 852	10 999	4	43 520
Période de dépréciation en années	50	5 - 10	5	5	
L'investissement en biens immobiliers comprend des paiements d'avance relatifs à un bail (bail d'exploitation) expirant le 15 avril 2056. En 2011, un montant de 242 000 euros, relatif à l'amortissement du bail, est comptabilisé en dépréciation et amortissement (2010 : 208 000 euros).					

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
k. Impôt courant		
Actifs d'impôt courant	3 374	4 949
Passifs d'impôt courant	(75)	(6)
Actif / (passif) net	3 299	4 943
Le solde fin 2011 se rapporte principalement à l'exercice.		
l. Impôt différé		
<i>Composition</i>		
Actifs d'impôt différé	-	-
Passifs d'impôt différé	(16 633)	(12 695)
Actif / (passif) net	(16 633)	(12 695)
Origine des actifs et passifs d'impôt différé :		
Actifs financiers disponibles à la vente	(824)	(720)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(10 948)	(8 211)
Différences de période de dépréciation pour actifs non courants	(3 997)	(2 900)
Autres actifs / (passifs)	(864)	(864)
Actif / (passif) net	(16 633)	(12 695)
m. Autres actifs	33 763	9 375
Ce poste comprend :		
Créances clients	325	824
Créances relatives à des titres vendus, mais pas encore livrés	31 447	7 270
Autres créances	1 991	1 281
	33 763	9 375
- dont créances sur les sociétés du groupe	7	141
Les créances clients, les créances relatives à des titres vendus, mais pas encore livrés et les autres créances ont des échéances de moins d'un an.		
n. Paiements anticipés et produits à recevoir	37 659	49 054
Ce poste comprend :		
Intérêts à recevoir	28 678	35 338
Commissions à recevoir	5 960	9 772
Autres comptes de régularisation actifs	3 021	3 944
	37 659	49 054

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
o. Dépôts clients	2 492 503	2 258 290
Ce poste comprend :		
Comptes d'épargne à vue	518 954	717 181
Comptes courants à vue	1 973 549	1 541 109
	2 492 503	2 258 290
p. Autres passifs	14 008	341 424
Ce poste comprend :		
Dérivés SRD à payer	155	50
Positions en actions relatives à des obligations du SRD	1 013	1 485
Passifs concernant les opérations sur titres pas encore réglées	2 230	34 939
Impôt et cotisations de sécurité sociale	2 896	2 918
Sommes dues aux sociétés du groupe	124	294 403
Créances clients	5 833	6 455
Autres passifs	1 757	1 174
	14 008	341 424
BinckBank a démarré en 2010 son offre de contrats du SRD (Service de Règlement Différé) en France. Pour plus de renseignements au sujet de cet instrument financier, voir note 9 des comptes consolidés.		
q. Charges à payer et revenu différé	14 246	14 014
Ce poste comprend :		
Intérêts courus	4 337	4 530
Frais de personnel	5 520	5 738
Frais de bourse et de compensation à payer	654	975
Autres comptes de régularisation passifs	3 735	2 771
	14 246	14 014
Les frais de personnel figurant dans ce poste concernent principalement la rémunération liée aux résultats membres du Directoire et des salariés de BinckBank.		
r. Provisions	2 155	1 268
La variation de la provision pour les obligations concernant le Système de Garantie des Dépôts a été la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 268	40
Reprise	(667)	(40)
Supplément	1 554	683
Autres variations	-	585
Solde au 31 décembre	2 155	1 268
Le poste autres provisions comprend restructuration et litiges juridiques.		

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	x 1 000 €		x 1 000 €	
s. Fonds propres	469 516		468 986	
<i>Capital social souscrit</i>	7 450		7 450	
Au total, 74 500 000 actions ordinaires ont été émises, chacune d'une valeur nominale de 0,10 €. Le capital social est entièrement libéré. 1 568 928 actions ont été annulées le 9 juillet 2010.				
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	74 500 000	7 450	76 068 928	7 607
Annulation d'actions d'autocontrôle	-	-	(1 568 928)	(157)
Solde au 31 décembre	74 500 000	7 450	74 500 000	7 450
Stichting Prioriteit Binck détient 50 actions privilégiées (d'une valeur nominale de 0,10 € par action).				
<i>Réserve provisionnée pour les primes d'émission</i>	373 422		373 422	
Solde au 1 ^{er} janvier	373 422		386 978	
Annulation d'actions d'autocontrôle	-		(13 556)	
Solde au 31 décembre	373 422		373 422	
La réserve provisionnée pour les primes d'émission est exonérée d'impôt.				
<i>Actions d'autocontrôle</i>	(3 954)		(3 335)	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Situation à la date d'ouverture de l'exercice	381 511	(3 335)	2 070 509	(18 097)
Attribuées au Directoire et aux salariés	(39 491)	345	(120 495)	1 053
Annulation d'actions d'autocontrôle	-	-	(1 568 928)	13 713
Rachat d'actions de la société	122 097	(964)	425	(4)
Situation à la fin de l'exercice	464 117	(3 954)	381 511	(3 335)
Au 1 ^{er} janvier 2011, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues était de 381 511, acquises au cours moyen d'achat de 8,74 €. En décembre 2011, 122 097 actions ont été rachetées à un cours moyen de 7,89 euros. En 2011, 39 491 actions ont été vendues au Directoire et aux salariés dans le cadre de la mise en place d'une politique de rémunération, au cours moyen d'achat de 8,74 euros.				
La valeur comptable des actions d'autocontrôle fin 2011 a été calculée à cours moyen d'achat de 8,52 euros. La variation du capital concernant les actions d'autocontrôle correspond aux montants achetés et vendus. Le cours de l'action était, fin 2011, de 8,33 euros (2010 : 11,60 euros).				

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
<i>Réserve de réévaluation</i>	(973)	(2 610)
Solde au 1 ^{er} janvier	(2 610)	10 616
Résultat non réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	5 625	(18 982)
Réalisation de réévaluations par le résultat	(3 443)	1 252
Impôt sur profits et pertes non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente	(545)	4 504
Solde au 31 décembre	(973)	(2 610)
<p>Cette réserve comprend les profits et pertes à la juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente. Pour le calcul du résultat disponible, toute réserve de réévaluation négative est déduite des réserves disponibles pour distribution.</p>		
<i>Autres réserves</i>	59 361	49 819
Solde au 1 ^{er} janvier	49 819	42 921
Attribution de droits à actions	-	101
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	155	401
Paiement du dividende final	(20 022)	(22 977)
Paiement d'acompte sur dividende	(14 831)	(17 788)
Affectation du résultat pour l'exercice précédent	44 240	47 161
Solde au 31 décembre	59 361	49 819
<i>Bénéfices non distribués</i>	34 210	44 240
Solde au 1 ^{er} janvier	44 240	47 161
Augmentation des autres réserves	(44 240)	(47 161)
Résultat de l'exercice	34 210	44 240
Solde au 31 décembre	34 210	44 240

	Ernst & Young Comptabilité	Ernst & Young Autres services	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
t. Note sur les frais d'audit			
Les honoraires suivants ont été facturés à la société, à ses filiales et aux autres entités consolidées par le cabinet d'audit Ernst & Young Accountants LLP et les autres divisions d'Ernst & Young, conformément à l'Article 382a du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas :			
2011			
Audit des comptes, y compris audit des états financiers réglementaires et autres contrôles obligatoires des sociétés filiales et entités consolidées	440	-	440
Autres services d'audit	87	-	87
Autres services hors audit	39	-	39
	566	-	566
2010			
Audit des comptes, y compris audit des états financiers réglementaires et autres contrôles obligatoires des sociétés filiales et entités consolidées	368	-	368
Autres services d'audit	57	-	57
Autres services hors audit	-	7	7
	425	7	432

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
u. Engagements hors bilan		
<i>Obligations éventuelles</i>		
Obligations relatives à des contrats de cautionnement et de garanties	3 264	2 816
Obligations relatives à des facilités irrévocables	-	-

Pour répondre aux demandes de ses clients, BinckBank propose comme produits des contrats de cautionnement et des garanties relatifs à des prêts. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas inscrite au bilan. Le montant indiqué ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximal pour BinckBank lié à ces produits, dans l'hypothèse où toutes ses contreparties manqueraient à leurs obligations contractuelles et où toutes les garanties existantes se révéleraient sans valeur. Les garanties comprennent à la fois les garanties de substitution de crédit et hors substitution de crédit. Les garanties devraient dans la plupart des cas expirer sans qu'elles soient appelées, et elles ne produiront pas de flux de trésorerie futurs.

Lors de l'acquisition de Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a aussi acheté le produit Alex Bottom-Line, qui est un contrat avec l'association des actionnaires néerlandais (VEB). Si BinckBank met fin au contrat VEB, elle devra payer un montant égal aux droits de garde et aux commissions sur les dividendes payés par chaque client d'Alex Bottom-Line à la conclusion du contrat, plus le montant de tous droits de garde et commissions sur les dividendes supplémentaires payés par chaque client en cas de dépassement des limites fixées.

Engagements en matière de location

La société a des contrats de location et de services pour des bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également conclu des contrats de bail d'exploitation du parc de véhicules pour des périodes de moins de cinq ans. La charge annuelle totale relative aux paiements de la location des bureaux et des baux d'exploitation des véhicules était fin 2011 de 2,0 millions d'euros (2010 : 3,5 millions d'euros).

	2011	2010
	x 1 000 €	x 1 000 €
La répartition selon la durée des obligations restantes est la suivante :		
Moins d'un an	2 001	1 774
Un à cinq ans	1 845	2 731
Plus de cinq ans	47	-

Actions en justice

BinckBank est impliquée dans plusieurs procédures judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue des actions en justice en cours ou imminentes, le Directoire considère, d'après les informations actuellement disponibles et après consultation d'avocats, que leurs résultats ne devraient probablement pas avoir de conséquences négatives importantes sur la situation financière et la rentabilité de BinckBank.

Système de Garantie des Dépôts

Le Système de Garantie des Dépôts a pour but de garantir certains dépôts de titulaires de compte au cas où une banque ferait faillite. Ce plan sécurise les dépôts jusqu'à 100 000 euros et s'applique par détenteur de compte et par banque, quel que soit le nombre de comptes détenus. En cas de compte joint utilisé par deux personnes, ce maximum s'applique par personne. Presque tous les comptes d'épargne, les comptes courants et les dépôts à terme sont couverts. Si un établissement de crédit se retrouve en difficulté et ne dispose pas des fonds suffisants pour rembourser tout ou partie des sommes garanties aux titulaires des comptes détenus auprès de lui, la Banque des Pays-Bas compensera la différence. Le montant total déboursé par la Banque des Pays-Bas sera ensuite récupéré auprès des banques sur une base proportionnelle.

Système d'indemnisation des investisseurs

Bien que toutes les banques et les entreprises d'investissement des Pays-Bas soient soumises à la réglementation de la Banque des Pays-Bas et de l'autorité néerlandaise des marchés financiers, une banque ou une entreprise d'investissement peut rencontrer des difficultés de paiement. Dans cette éventualité, le système d'indemnisation des investisseurs garantit un niveau de protection minimal au cas où la banque ou l'entreprise d'investissement ne peut pas répondre aux obligations qui sont les siennes en raison des services d'investissement qu'elle fournit à ses clients. Le système d'indemnisation des investisseurs apporte une garantie allant jusqu'à 20 000 euros par personne et par établissement.

v. Rémunération du Directoire et du Conseil de surveillance

Les informations concernant la rémunération des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance figurent dans les comptes consolidés (page 144).

Autres données

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

À : l'Assemblée Générale des Actionnaires de BinckBank N.V.

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers 2011 de BinckBank N.V., Amsterdam, ci-joints. Les états financiers comprennent les comptes consolidés et les états financiers de la société. Les comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2011, le résultat consolidé, le résultat étendu consolidé, les variations des capitaux propres consolidées et les flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et des notes, comprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres explications. Les états financiers de la société comprennent le bilan de la société au 31 décembre 2011, le résultat de la société et les variations des capitaux propres de la société pour l'exercice clos à cette date, et des notes, comprenant un résumé des méthodes comptables et d'autres explications.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, et de la préparation du rapport de gestion du Directoire conformément au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. La direction a par ailleurs la responsabilité de tout contrôle interne qu'elle jugera nécessaire afin de permettre l'établissement d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues aux fraudes ou à des erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément à la législation, et aux normes d'audit, néerlandaises. Cela exige que nous nous conformions aux exigences éthiques, et que nous organisions et nous réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit implique la réalisation de procédures permettant de recueillir des éléments probants sur les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement de l'auditeur, et comprennent l'évaluation des risques d'inexactitude importante des états financiers, qu'elle soit due à la fraude ou à une erreur.

En réalisant cette évaluation du risque, l'auditeur tient compte du contrôle interne en rapport avec la préparation et la présentation fidèle des états financiers de la société, afin d'élaborer les procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais sans intention d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à évaluer l'adéquation des méthodes comptables employées et le caractère raisonnable des estimations faites par la direction, et à évaluer la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de nous faire une opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

À notre avis les comptes consolidés donnent une image réelle et fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. au 31 décembre 2011, ainsi que de son résultat et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Opinion sur les états financiers de la société

À notre avis les états financiers de la société donnent une image réelle et fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. au 31 décembre 2011, et de son résultat pour l'exercice clos à cette date conformément au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément aux exigences légales visées à l'Article 393, paragraphe 5, alinéas e et f du Livre 2 du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune anomalie à signaler, après avoir examiné si le rapport de gestion du Directoire, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, a été préparé conformément au Titre 9 du Livre 2 de ce même Code, et si les informations exigées conformément à l'Article 392, paragraphe 1, alinéas b à h du Livre 2, ont été annexées. Nous affirmons par ailleurs que le rapport de gestion du Directoire, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, correspond aux états financiers, conformément à l'Article 391, paragraphe 4, du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Amsterdam, le 8 mars 2012

Ernst & Young Accountants LLP

Signé par N.G.D. Warmer

Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (articles 15 et 21)

Les droits attachés aux actions privilégiées comprennent le droit de faire des propositions de nominations au Conseil de surveillance et au Directoire de la société, et de réaliser différents actes. Les actions privilégiées sont détenues par Stichting Prioriteit Binck, Amsterdam. Le conseil d'administration de cette fondation, composé de trois membres, est nommé par le Conseil de surveillance et le Directoire de la société.

Les membres du conseil d'administration de Stichting Prioriteit Binck sont :

C.J.M. Scholtes

J.K. Brouwer

K.N. Beentjes

Dispositions des statuts concernant l'affectation du résultat (article 32)

1. La société ne peut verser des dividendes aux actionnaires que si ses fonds propres sont supérieurs à son capital social souscrit et libéré, majoré des réserves légales ou statutaires.
2. Tout d'abord, et dans la mesure où les bénéfices le permettent, un montant égal à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des actions privilégiées sera distribué pour ces actions.
3. La fondation décidera dans quelle mesure les bénéfices restants seront affectés aux réserves. Les bénéfices restants, après application du paragraphe 2 et de la première phrase du présent paragraphe, seront à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Tout montant non distribué sera affecté aux réserves de la société.
4. Des prélèvements sur les réserves distribuables peuvent être effectués conformément à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de la fondation.
5. Le Directoire peut décider d'autoriser la société à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve qu'il prouve par un bilan intermédiaire, conformément à l'Article 105(4), du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas, qu'elle respecte le paragraphe 1 ci-dessus, et après approbation de la fondation. Les dividendes visés dans le présent paragraphe peuvent être versés en numéraire, en actions du capital de la société ou en droits négociables sur celles-ci.
6. L'assemblée générale des actionnaires peut décider que les dividendes, autres que les acomptes sur dividendes visés au paragraphe 5 du présent article (à la discrétion des actionnaires ou autrement), peuvent, au lieu d'être effectués en numéraire, être effectués en totalité ou en partie (à la discrétion des actionnaires ou autrement) en :
 - a. actions ordinaires (qui seront, si cela est souhaitable et possible, imputées à la réserve pour les primes d'émission) ou droits négociables sur les actions ordinaires, ou
 - b. instruments de capitaux propres de la société ou droits négociables sur ceux-ci.Une résolution comme celle visée à la phrase précédente ne peut être adoptée qu'après proposition du Directoire et approbation du Conseil de surveillance.
Une proposition de résolution comme celle visée en point b ne sera émise qu'après avoir consulté Euronext Amsterdam N.V.
7. Aucun dividende ne sera versé à la société pour les actions de son propre capital qu'elle détient ou pour les actions pour lesquelles la société détient des certificats de titres en dépôt.
8. Le calcul du bénéfice distribuable en actions ne prendra pas en compte les actions qui ne sont pas éligibles à cette distribution, conformément au paragraphe 7.
9. Une fois une résolution de verser des dividendes adoptée, leur montant sera déclaré payable dans les quatorze jours. Le droit à recevoir un dividende expirera cinq ans après la date où son montant est déclaré payable, et ledit montant reviendra alors à la société.

Proposition d'affectation du résultat

Sur proposition de la fondation, 16 210 000 euros seront affectés aux réserves. Un acompte sur dividende de 0,20 euro par action a déjà été versé pour 2011. Le restant est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Il est proposé de le distribuer sous forme d'un dividende final de 0,24 euro par action ordinaire.

L'affectation du bénéfice sera donc la suivante :	
x 1 000 €	
Bénéfice en 2011	34 090
Moins : affecté aux autres réserves	(1 379)
Moins : acompte sur dividende versé pour 2011	(14 831)
À la disposition des actionnaires	17 880
Cette proposition n'est pas comptabilisée dans le bilan.	

Principales filiales

Bewaarbedrijf BinckBank B.V.

Barbara Strozilaan 310
1083 HN Amsterdam
Téléphone (020) 522 03 30

Syntel Beheer B.V.

Reeuwijkse Poort 114
2811 MX Reeuwijk
Téléphone (0182) 398 888
www.syntel.nl

Directoire :
H. Krijgsman
K.N. Beentjes

ThinkCapital Holding B.V.

Barbara Strozilaan 310
1083 HN Amsterdam
Téléphone (020) 314 03 70
www.thinkcapital.nl

Directoire :
M. Rozemuller
G. Koning

Bureaux à l'étranger

BinckBank Belgique

De Keyserlei 58
2018 Antwerpen
Belgique
Téléphone +32 3 303 3133
www.binck.be

BinckBank France

102-106, rue Victor Hugo
92300-Levallois-As atret CEDEX
France
Téléphone +33 170 36 70 62
www.binck.fr

BinckBank Italie

Via Ventura 5
20134 Milano
Italie
Téléphone +39 02 217 11 380
www.binck.it

BinckBank Espagne

Nom commercial : Alex Vermogensbank Spanje
Urbanizacion Marbella Real, local 15
Carretera de Cadiz, km 178,7
29602 Marbella
Malaga
Espagne
Téléphone +34 952 92 4011
www.alexspanje.com

BinckBank N.V.
Barbara Strozziilaan 310
1083 HN Amsterdam
Pays-Bas

Adresse de correspondance
BP 75047
1070 NA Amsterdam
Pays-Bas

Tél : +31 (0)20 522 03 30
Fax : +31 (0)20 320 41 76

Internet : www.binck.com

BinckBank N.V. établie à Amsterdam et immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le n° 33 16 22 23.

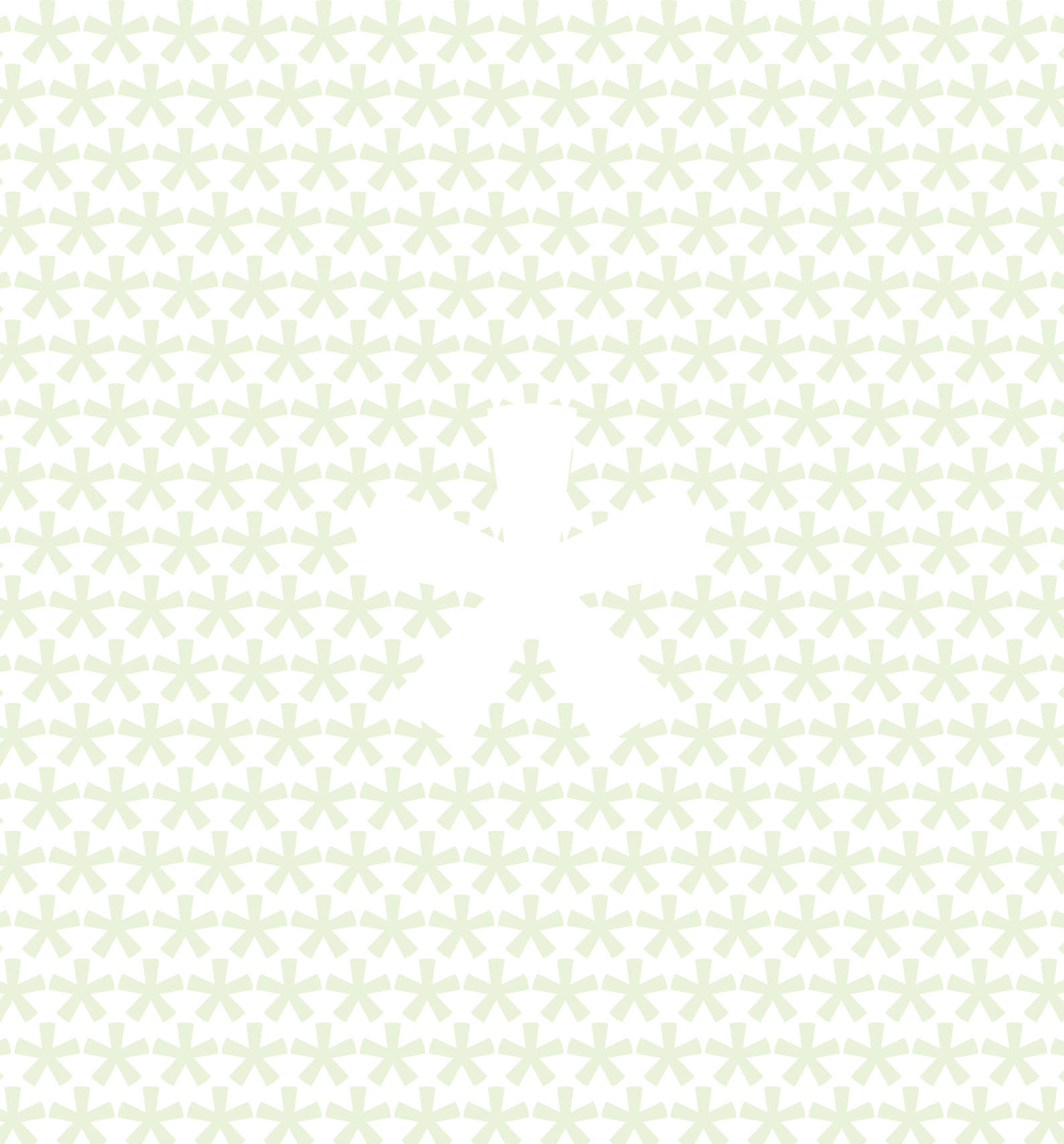
Relations avec les investisseurs

Tél : +31 (0)20 522 03 72
Courriel : IR@binck.nl

Colophon

Photographies

Edith Paol, Amsterdam



BinckBank N.V.
Barbara Strozilaan 310
1083 HN Amsterdam
Pays-Bas

BP 75047
1001 NA Amsterdam
Pays-Bas

T +31 20 606 26 66
F +31 20 320 41 76
E info@binck.nl
I www.binck.nl